

# Journée des éleveurs de dindon 2025

Hôtel & Suites Le Dauphin  
Les Éleveurs de volailles du Québec  
8 avril 2025



## **2. Ouverture de la rencontre et directives**



# Directives de la rencontre

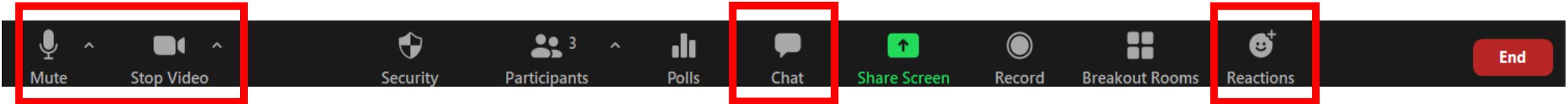
Prise de parole – en personne

1. Présentez-vous au micro.
2. Attendez qu'on vous accorde le droit de parole.
3. Nommez-vous avant de prendre la parole.



# Directives de la rencontre

## Prise de parole – à distance



### Prendre la parole

1. Levez votre main en allant sur l'onglet « Réactions » et choisissez l'icône. 
2. Attendez qu'on vous accorde le droit de parole en vous interpellant directement.
3. Ouvrez votre micro et votre caméra.
4. Vous pouvez maintenant intervenir.

### Écrire une question

1. Sélectionnez l'onglet « Chat ».
2. Écrivez votre message.
3. Envoyez votre message.



# Procédure des assemblées délibérantes

## 1. LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président élu ou à toute personne désignée par celui-ci pour présider l'assemblée. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. **Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.**
- b) Le membre ou la personne qui a droit de parole et désire adresser une question, bénéficie de 120 secondes (2 minutes) pour s'exprimer. Il s'adresse à la présidence d'assemblée et évite les échanges directs avec les délégués et autres personnes participant à l'assemblée. Le délégué doit être respectueux et s'exprimer sur le sujet à l'étude. Une question complémentaire peut être accordée pour une durée supplémentaire de 60 secondes et ce, afin de clarifier la question ou d'y apporter un complément à la suite de la demande de la présidence d'assemblée. Ce dernier a également le loisir d'autoriser des interventions de plus longue durée.

**Toute dérogation aux principes énoncés à a) et b) doit être expressément autorisée par le président.**

- c) Tous les participants ont le devoir de respecter l'ordre et le silence nécessaire au bon fonctionnement de l'assemblée. Les participants doivent éviter les apartés, les déplacements qui ne sont pas indispensables, les manifestations bruyantes, le désordre et les manœuvres d'obstruction. Les attaques personnelles ne sont pas acceptables.
- d) Si un participant contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre, la présidence peut lui imposer une sanction ou même plusieurs sanctions successives, si la situation l'exige. L'imposition d'une ou plusieurs sanctions est précédée d'un avertissement. Ces sanctions possibles sont notamment de retirer certaines paroles, la suspension du droit de parole pour une durée limitée, l'ordre de quitter la salle et l'expulsion. Toute sanction décrétée peut faire l'objet d'un appel auprès de l'assemblée, sans débat. L'appel à l'assemblée nécessite la majorité des voix.

## 2. LES PROPOSITIONS

- a) Avant toute proposition, lorsque possible ou nécessaire compte tenu de l'enjeu, le président permet une période de discussion dont il détermine la durée.

- b) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- c) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, se nomme, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le secrétaire rédige la proposition et en donne la lecture à l'assemblée.
- d) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition. L'amendement doit donc concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, ajouter ou remplacer des mots.
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

### LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.

- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée à moins qu'un délégué exige que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

## 5. LA QUESTION DE PRIVILÈGE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

## 6. LE POINT D'ORDRE

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

## 7. AMENDEMENT

La présente procédure peut être amendée par résolution majoritaire du conseil d'administration des EVQ.



# 3. Présentation de l'ordre du jour

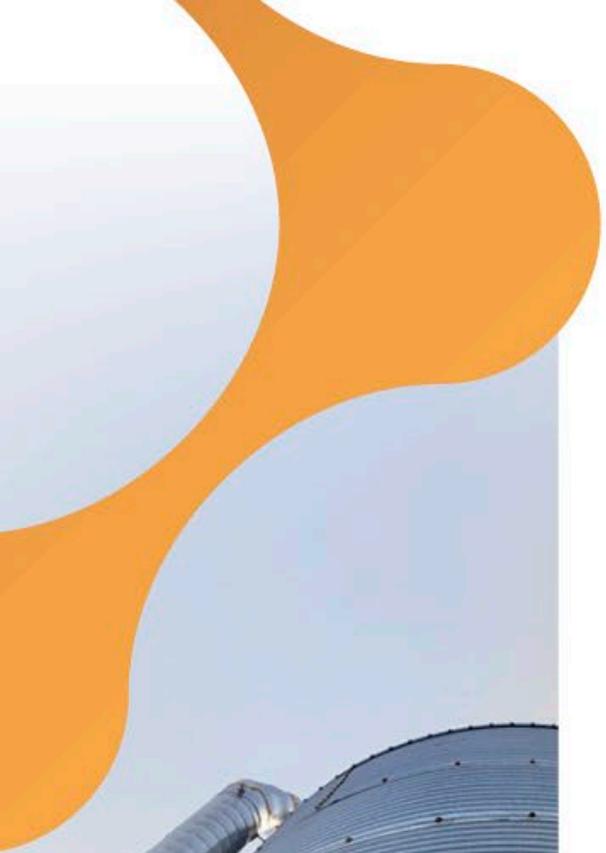




# Ordre du jour

- 9 h 1. Accueil des participants
- 9 h 30 2. Ouverture de la rencontre et directives
- 9 h 35 3. Présentation de l'ordre du jour
- 9 h 40 4. Mot du président des Éleveurs de volailles du Québec  
*M. Benoît Fontaine, président*
- 10 h 5. Rapport d'activité des EVQ - secteur du dindon  
*Mme Richelle Fortin, directrice générale*  
*Mme Jennifer Paquet, administratrice*





# Ordre du jour

10 h 30

6. Les actualités économiques

*M. Maxime d'Almeida, directeur Affaires économiques*

11 h

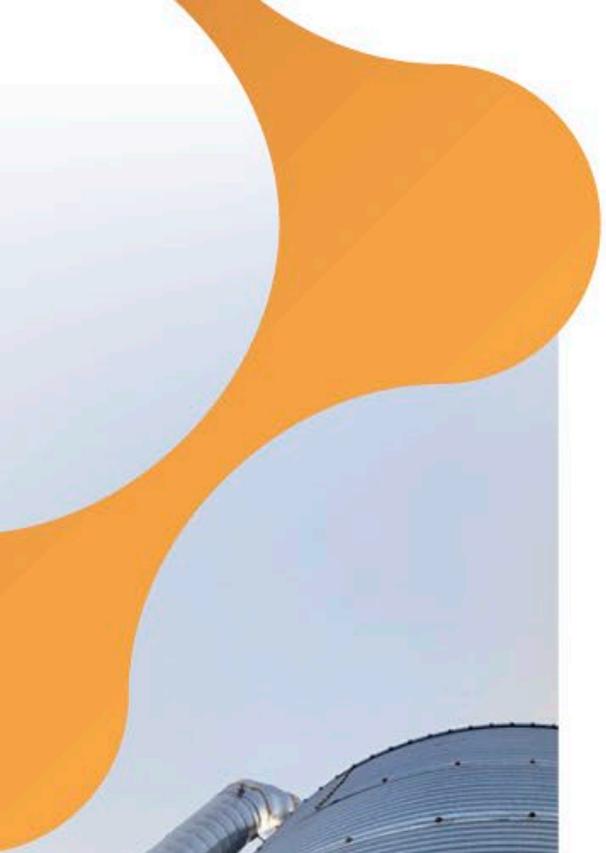
7. Conférence « Les consommateurs et les protéines : quelle est la place du dindon dans un contexte alimentaire en ébullition? »

*M. Sébastien Dallaire, vice-président exécutif, Est du Canada Léger*

12 h

Dîner





# Ordre du jour

- 13 h 30 8. Consultation non décisionnelle sur des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*
- 15 h 9. La promotion du dindon au Canada et au Québec  
*Mme Corinna Fortin Pop, coordonnatrice marketing*
- 15 h 30 10. Période de résolutions
- 16 h 11. Divers
- 16 h 15 12. Mot de clôture suivi du cocktail



# 4. Mot du président des Éleveurs de volailles du Québec

*M. Benoît Fontaine, président*



# 5. Rapport d'activité du comité des éleveurs de dindon 2024

*Richelle Fortin, directrice générale  
Jennifer Paquet, représentante du comité  
dindon au conseil d'administration des  
EVQ*





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



# Rapport d'activité

1. Les membres du comité dindon
2. Les priorités 2024
3. Avancement des dossiers prioritaires
4. L'allocation nationale
5. Les audits, l'équipe terrain et la recherche
6. Élections au comité 25/26



# Le comité des éleveurs de dindon



Benoît Fontaine,  
président des EVQ et du  
comité dindon



Jennifer Paquet,  
représentante de la région  
Est, membre du CA des EVQ



Pierre-Luc Leblanc,  
représentant provincial



Calvin McBain, représentant de la  
région Est jusqu'en décembre 2024



Réjean Brouillard, représentant  
de la région Ouest



Sylvain Choquette, représentant  
de la région Ouest



Yvan Ferron, représentant  
provincial



Cameron Lavallée,  
représentant de la région Est  
depuis le 3 janvier 2025

❖ 18 rencontres

❖ 21 comités de travail



# Les priorités 2024 du secteur dindon

Planification stratégique  
2023-2026

1

VEILLER À LA RENTABILITÉ ET  
À LA PÉRENNITÉ DES ÉLEVEURS  
DE VOLAILLES DU QUÉBEC

**Adapter la réglementation**

- Travaux de révision générale du RPMMD
- Accompagner pour instaurer les meilleures pratiques à la ferme**

2

COMMUNIQUER ET CONVERSER  
AVEC LES MEMBRES DES EVQ  
ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

**Converser avec les membres et les acteurs de la filière**

- Renouvellement de la CMMD
- Stratégies conjointes de promotion
- Activités en région



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

# Les priorités 2024 du secteur dindon

Planification stratégique  
2023-2026

3

BÂTIR UNE ORGANISATION AGILE  
ET DURABLE QUI PLACE L'ÉLEVEUR  
AU CŒUR DE SES ACTIONS

**Optimiser la gouvernance et le développement des administrateurs**

- Réflexion sur la gouvernance du comité des éleveurs de dindon

**Soutenir l'autonomie des éleveurs dans la gestion de leurs opérations**

- Approche proactive du suivi de l'utilisation du portail

4

SOUTENIR LA RELÈVE ET LA  
DURABILITÉ DES ENTREPRISES  
JUSQU'À MATURITÉ

**Accroître l'offre de service aux nouveaux éleveurs et aux éleveurs de la relève**

- Accroître l'offre de service d'accompagnement
- Améliorer la coordination de l'équipe terrain



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

# Les dossiers prioritaires

## Révision générale du RPMMD – en consultation

- Acquisition de quota à l'enchère
- Acquisition d'une ferme complète (ponction de 25 %)
- Limite de détention
- Locations de quota



# Les dossiers prioritaires

## **RPMMD – ajustements aux fiches de production**

Au plan de travail 2025, revisiter les éléments suivants :

- Obligation de se rajuster à chaque cycle;
- Obligation de se balancer au kilogramme près;
- Limite d'AFP de gré à gré fixée à 3 % du contingent;
- Conditions d'imposition de frais administratifs.



# Les dossiers prioritaires

## Renouvellement de la Convention de mise en marché

- Arrimer le concept des fiches de production avec celui d'ententes d'approvisionnement;
- Moderniser la formule de prix et l'adapter à notre réalité;
- Favoriser la recherche d'efficacité entre nos deux maillons de la filière;
- Il est envisagé de modifier le seuil léger et lourd pour le fixer à 10,8 kg au lieu de 9,8 kg.



# Les dossiers prioritaires

## Renforcement du rôle du comité d'indon au sein des EVQ

Actuellement...

- Le plan conjoint ne prévoit pas de comité d'indon;
- Le comité d'indon est uniquement prévu dans le Règlement général des EVQ;
- Le Règlement général des EVQ ne précise ni la composition du comité, ni le processus d'élection des membres, ni la durée des mandats, etc.
- Le comité d'indon joue un rôle consultatif. Toutes ses décisions doivent être ratifiées par les EVQ.



# Les dossiers prioritaires

## Renforcement du rôle du comité dindon au sein des EVQ

Le comité propose de :

- Modifier le Plan conjoint pour créer un statut particulier au comité dindon;
- Définir dans le Plan conjoint que le comité Dindon a un pouvoir décisionnel sur toutes les questions relatives au secteur du dindon;
- Prévoir qu'en cas de différend entre le comité dindon et les EVQ, celui-ci est soumis à l'arbitrage de la Régie;
- Modifier le Règlement général afin de définir la composition du comité dindon, le mode d'élection des membres, la durée des mandats, etc.



# Les dossiers prioritaires

## Renforcement du rôle du comité d'indon au sein des EVQ

### Composition actuelle

- Sept membres dont :
  - Deux élus de la région Est
  - Deux élus de la région Ouest
  - Deux élus provinciaux
  - Le président des EVQ
- Le président des EVQ est d'office président du comité

### Composition proposée

- Sept membres dont :
  - Deux élus de la région Est
  - Deux élus de la région Ouest
  - **Trois** élus provinciaux
- Le président est élu parmi les membres
- ❖ Présence du président des EVQ comme observateur



**Êtes-vous en accord avec les orientations retenues?**



# Les dossiers nationaux

## L'allocation nationale établie à 125,9 Mkg

- Les acheteurs canadiens ne lancent pas un signal uniforme;
- La grippe aviaire a retranché environ 4 Mkg à la production 2024/2025;
- Des acheteurs ont réduit le recours à la production de remplacement – l'approvisionnement domestique reculera;
- Proposition de location de quota interprovinciale en cours aux ÉDC.



# Sur le terrain

## Les audits et programmes à la ferme

DINDON → 98 % des fermes certifiées  
PSAF et PST

Tous les auditeurs et 5 % des fermes sont audités  
par une tierce partie : ✓ Conformes

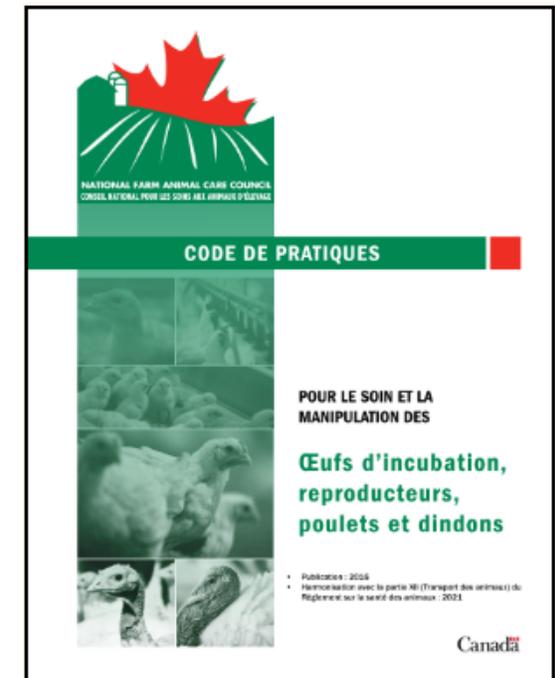
- ✓ L'excellence passe notamment par la certification des fermes et les audits de tierce partie, ce qui est le reflet d'un bon travail d'équipe entre les éleveurs et les auditeurs.



# Audits et certification

## Révision du *Code de pratiques*

- Participation active des EVQ aux consultations sur la révision du *Code de pratiques sur le soin et la manipulation des œufs d'incubation, reproducteurs, poulets et dindons*
- Parution du nouveau code prévue en 2027;
- Les exigences du *Programme de soins des troupeaux (PST)* sont basées sur ce code.



# La grippe aviaire

## Faiblement et hautement pathogène

- Automne 2025, 4 cas faiblement pathogènes (3 canards, 1 dindon)
- Hiver 2025, 1 cas hautement pathogène (dindon)
- Faiblement ou hautement pathogène
  - Même politique d'éradication de l'ACIA, même demande de permis et même niveau de biosécurité orange dans la ZCP.
- Différences pour le faiblement
  - ZCP plus petite, environ 3 km
  - Peu de signes cliniques de la maladie, inquiétant...
- Aucun cas de LTI, et 1 cas de MG en 2024-2025

**Biosécurité : Ne jamais baisser la garde!**



# Les audits et programmes à la ferme, c'est aussi...

- des formations sur la biosécurité pour les éleveurs et leurs employés, en présentiel et en Zoom;
- de la sensibilisation à l'IA lors des 91 journées de vente de poussins en 2024;
- l'équipe terrain à votre service : à la ferme ou en virtuel.
- Objectif : Rencontrer tous les éleveurs sur une période de deux ans.
- Appui à la recherche avicole : chaque 1 \$ investi par les EVQ est multiplié par 10!



# Processus électoral

## Formation du comité 2025/2026

- ✓ Convocation et kit de mise en candidature (-17) : vendredi 21 mars
- ✓ Limite de réception (-10) : vendredi 28 mars
- ✓ Avis aux titulaires (-7) : mercredi 2 avril
- 3 candidats pour les 3 postes, donc élus par acclamation :
  - ❑ Cameron Lavallée (région de l'Est)
  - ❑ Réjean Brouillard (région de l'Ouest)
  - ❑ Joël Leblanc (province)
- Seront officiellement confirmés à leur poste par résolution du conseil d'administration, le 14 avril



# Le comité des éleveurs de dindon en 2025-2026



Cameron Lavallée, représentant de la région Est



Réjean Brouillard, représentant de la région Ouest



Joël Leblanc, représentant provincial



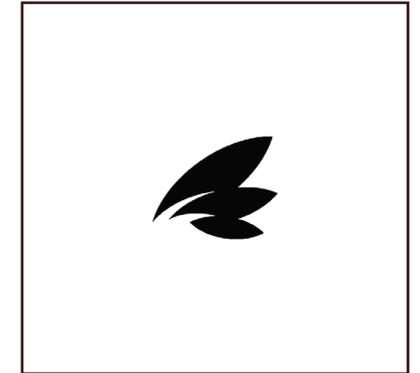
Jennifer Paquet, représentante de la région Est



Sylvain Choquette, représentant de la région Ouest



Yvan Ferron, représentant provincial



Président des EVQ et du comité dindon

\*\* Sous réserve de leur confirmation par le conseil d'administration.



**Questions?  
Commentaires?**



# 6. Les actualités économiques

*M. Maxime d'Almeida, directeur Affaires économiques*





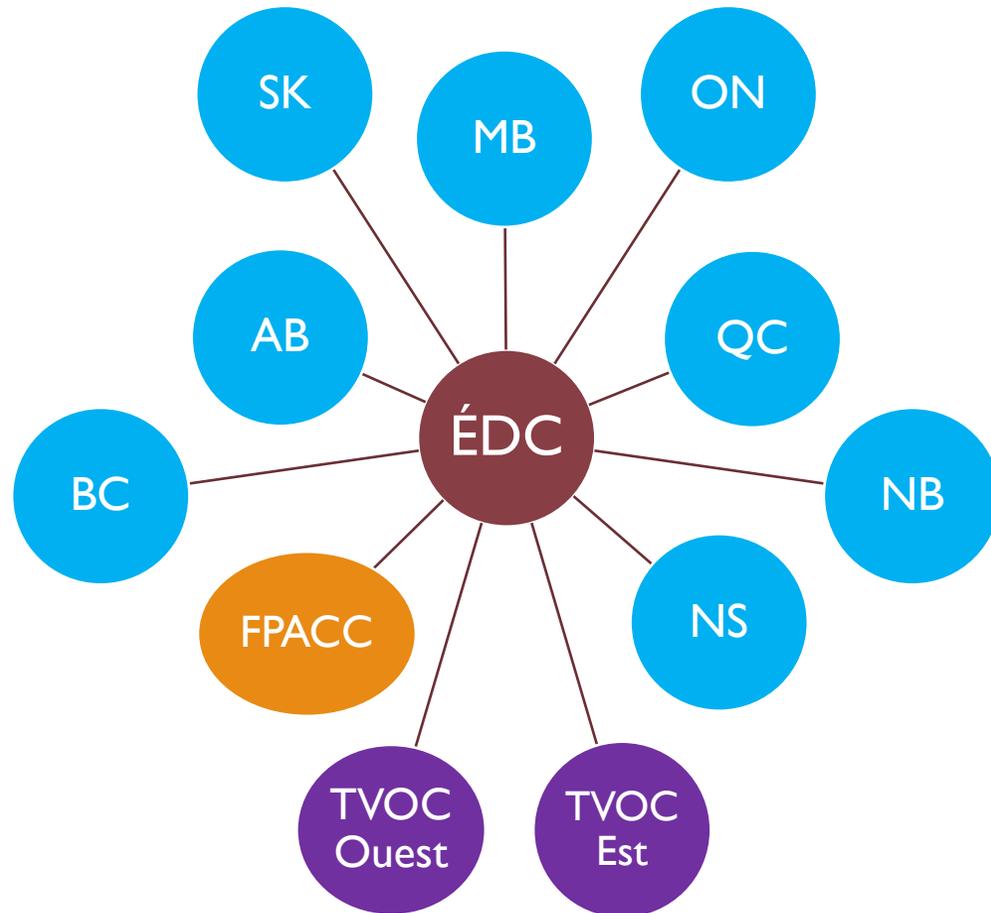
AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

# Plan

- L'allocation et la performance du Québec;
- État de la production et pertes dues à la grippe aviaire;
- Les stocks canadiens;
- Les prix aux producteurs et la marge des transformateurs;
- Les ventes et la consommation *per capita*;
- Les importations sous contingents tarifaires;
- Actualités économiques sous l'œil de la filière dindon.



# La structure de décision des ÉDC



- 11 représentants de la filière
  - 8 provinces
  - 2 représentants des transformateurs primaires
  - 1 représentant des surtransformateurs
- 5 rencontres en 2024
- Déjà 3 rencontres en 2025

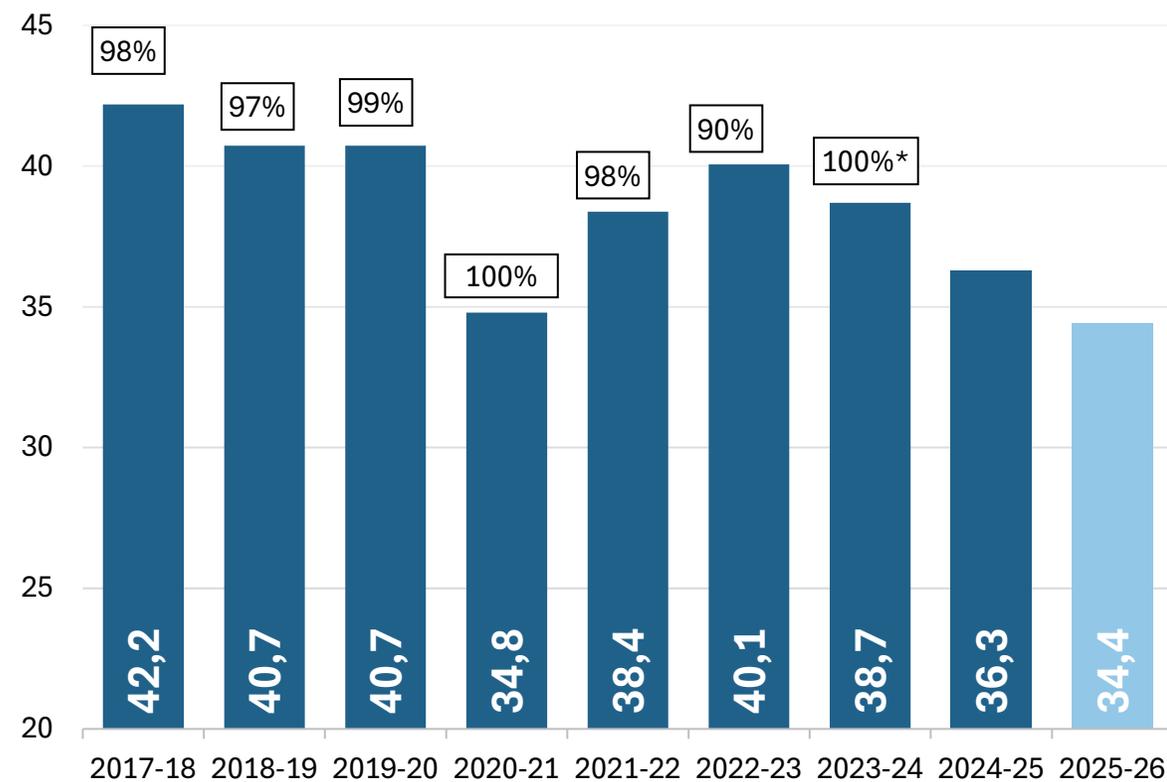
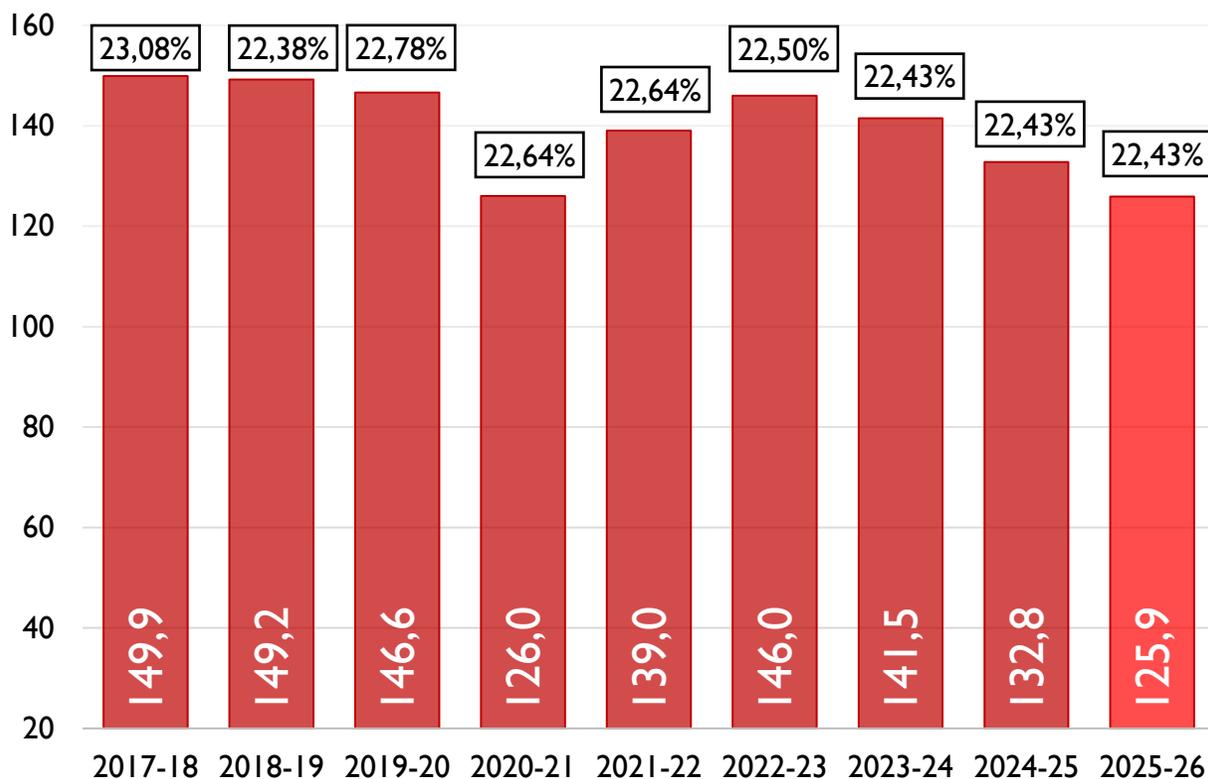


# Allocation et performance du Qc



Mkg évisc.

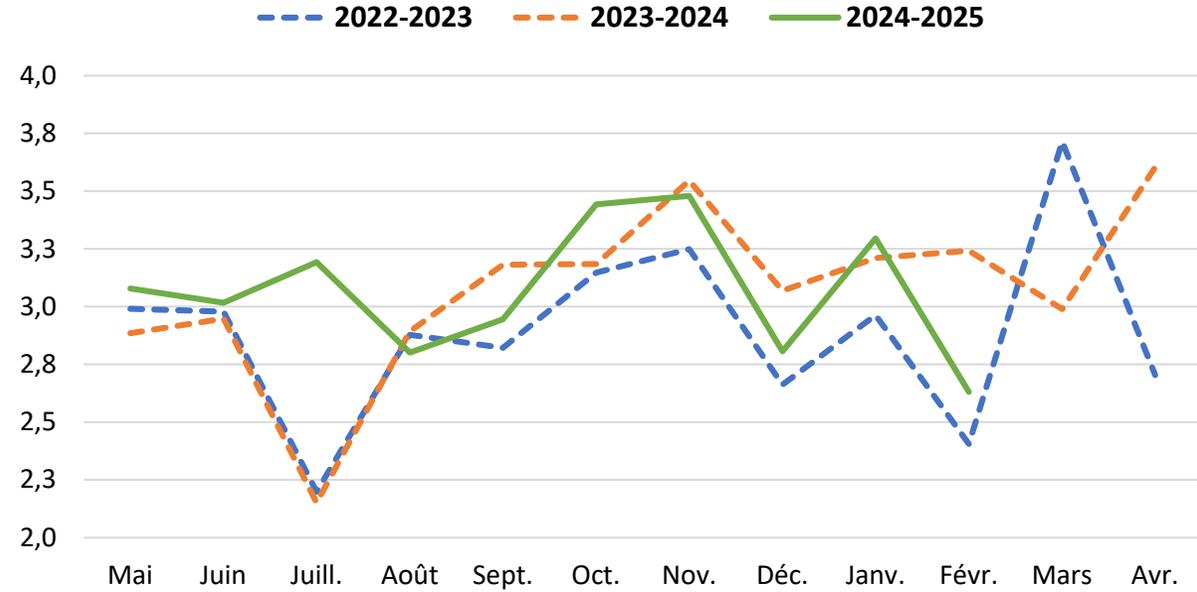
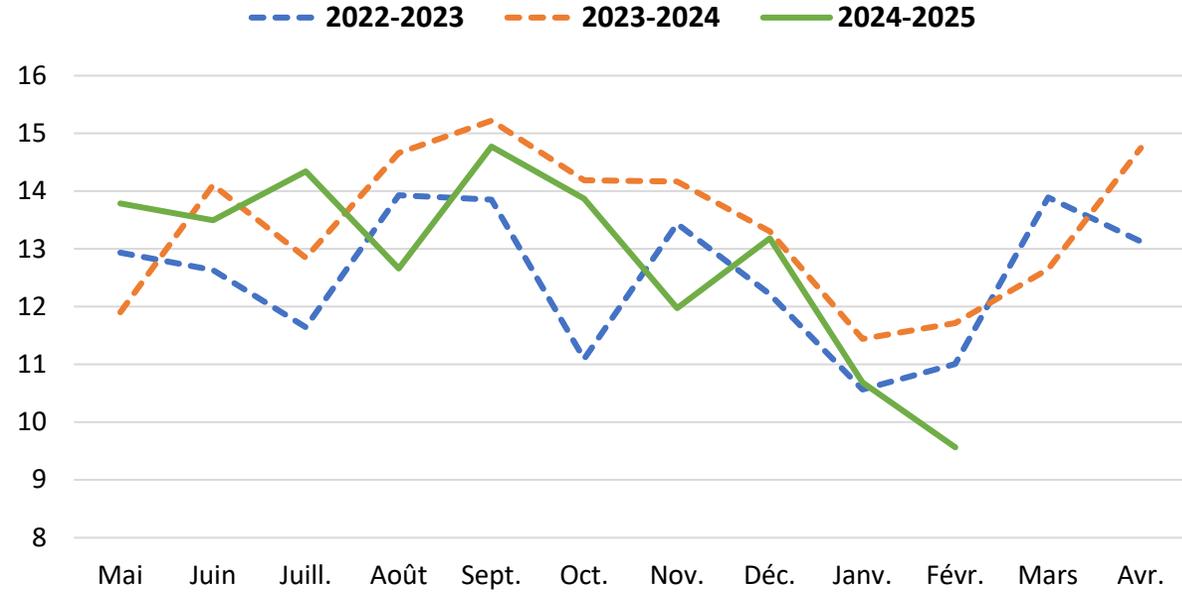
Mkg vif



\*Le Québec a loué 1,2 Mkg à l'Ontario pour compenser la sous-production due à la grippe aviaire



# État de la production et pertes dues à la grippe aviaire (Mkg vif)



Pertes dues à la grippe aviaire :

- 2022/2023 : 15,5 Mkg
- 2023/2024 : 5,1 Mkg
- 2024/2025\* : 4,6 Mkg

Pertes dues à la grippe aviaire :

- 2022/2023 : 2,9 Mkg
- 2023/2024 : 1,9 Mkg
- 2024/2025\* : 259 277 kg

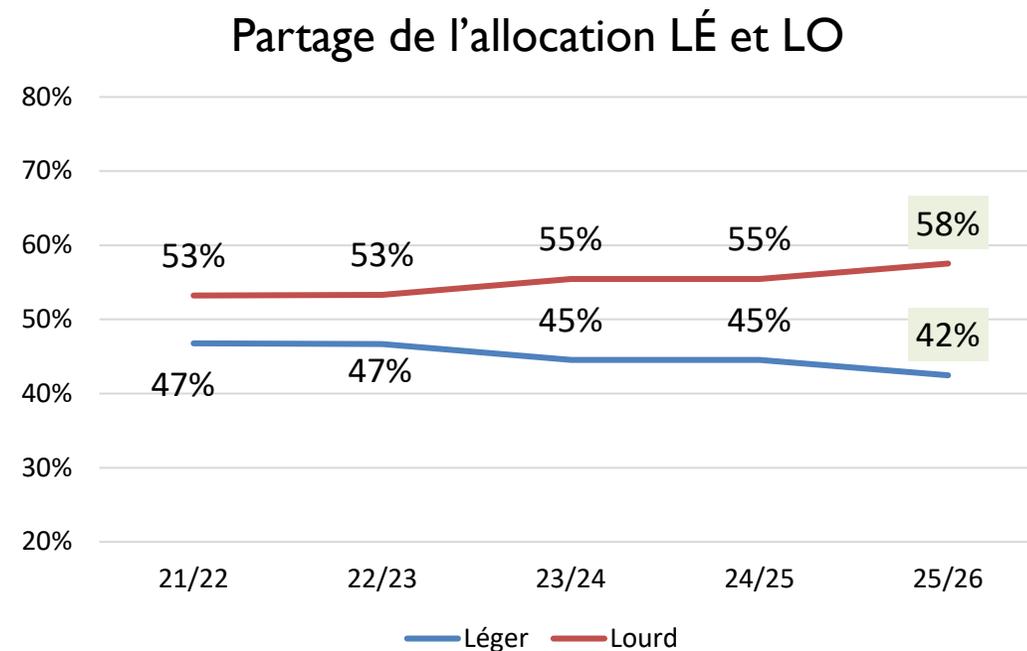


Note : Production totale, donc incluant les adultes (repro) et l'export. \* données disponibles jusqu'en février 2025

Source : ÉDC et Agriculture et Agroalimentaire Canada

# Répartition de l'allocation du Qc

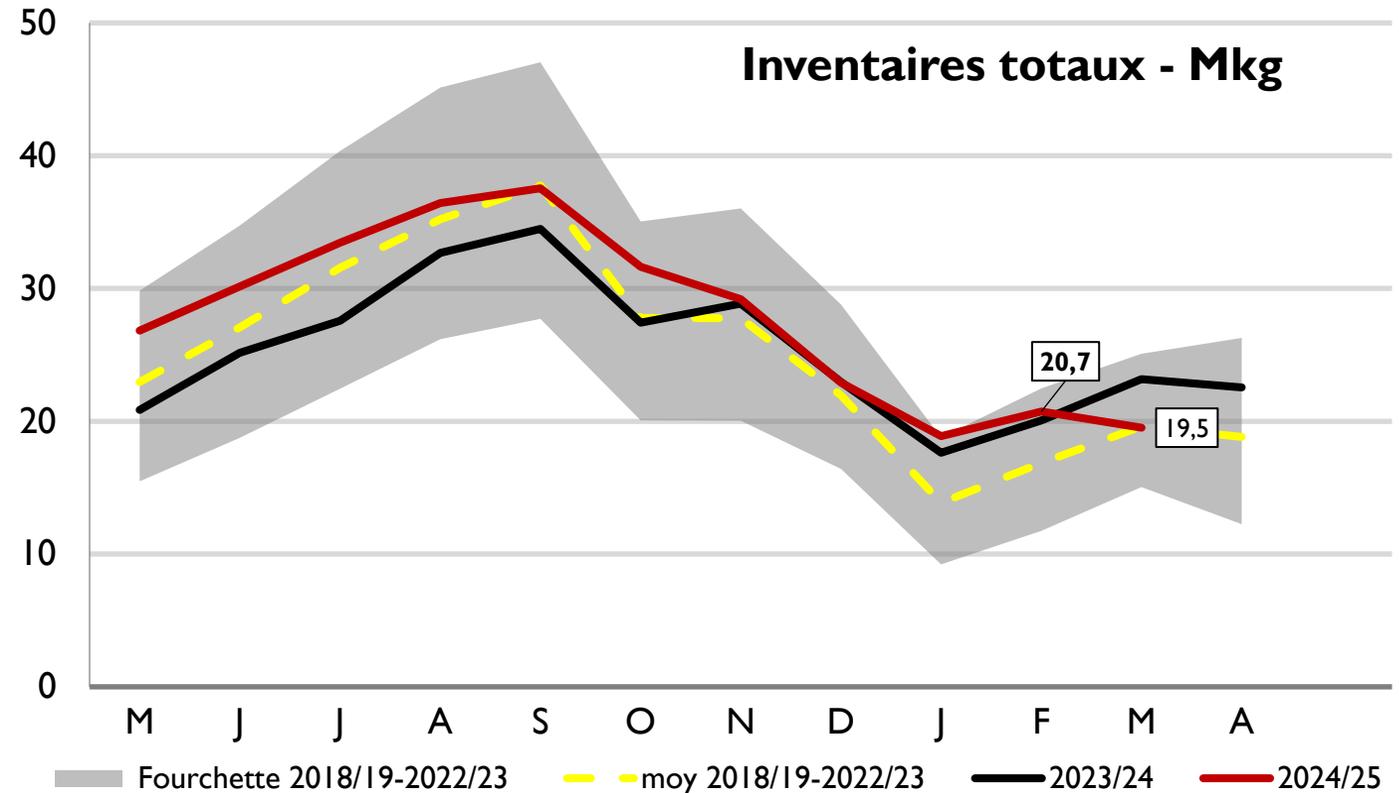
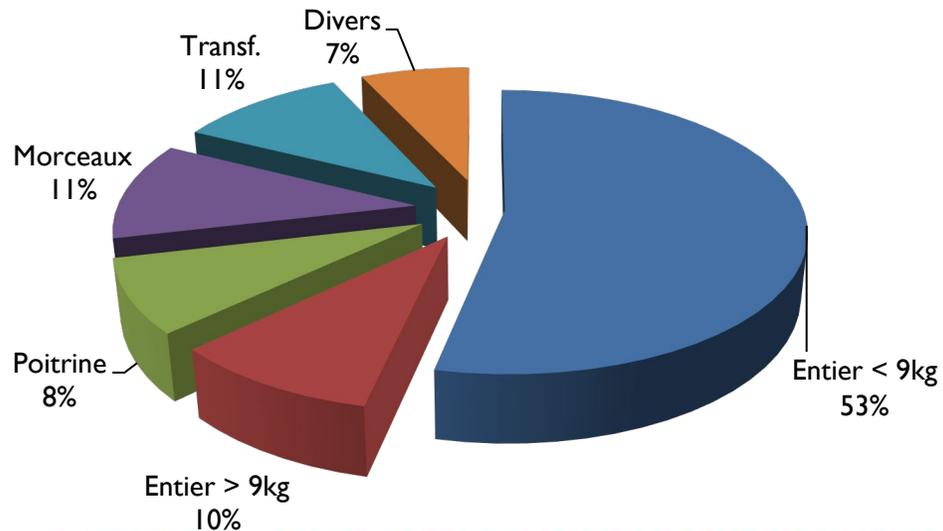
Allocation Qc (vif)	Léger (- de 9,8 kg)	Lourd (+ de 9,8 kg)	TOTAL
2021-2022	17 555 668	19 976 550	37 532 218
2022-2023	18 292 372	20 882 665	39 175 037
2023-2024	16 845 454	20 980 687	37 826 141
2024-2025	15 916 856	19 805 462	35 722 318
2025-2026	14 412 725	19 528 950	33 941 675
2025-2026 p/r à 2024-2025	<b>- 9,4 %</b>	<b>- 1,4 %</b>	<b>- 5 %</b>



# Les stocks canadiens au 1<sup>er</sup> mars 2025

À 19,5 Mkg, les stocks au 1<sup>er</sup> mars 2025 sont de 3,7 Mkg plus bas qu'au 1<sup>er</sup> mars 2024.

C'est une baisse de 5,9 % par rapport au 1<sup>er</sup> février 2025, ce qui est contraire à la tendance saisonnière habituelle.

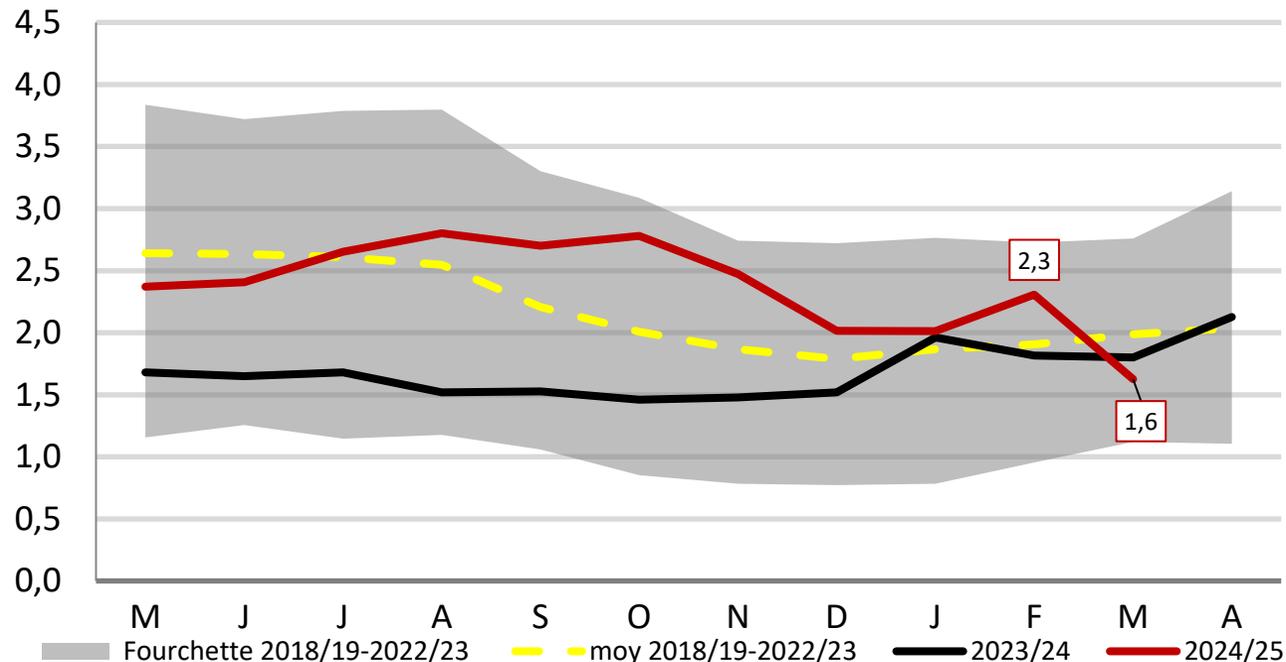


Les stocks d'oiseaux entiers représentent 63 % des stocks totaux.

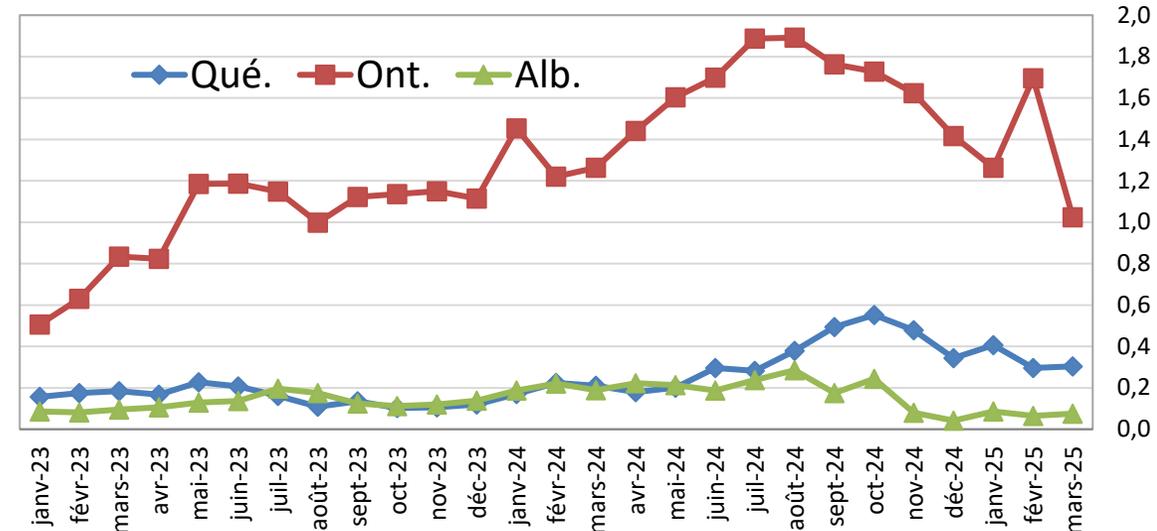


# Le stock de poitrine en baisse

Poitrines désossées sans peau - Mkg

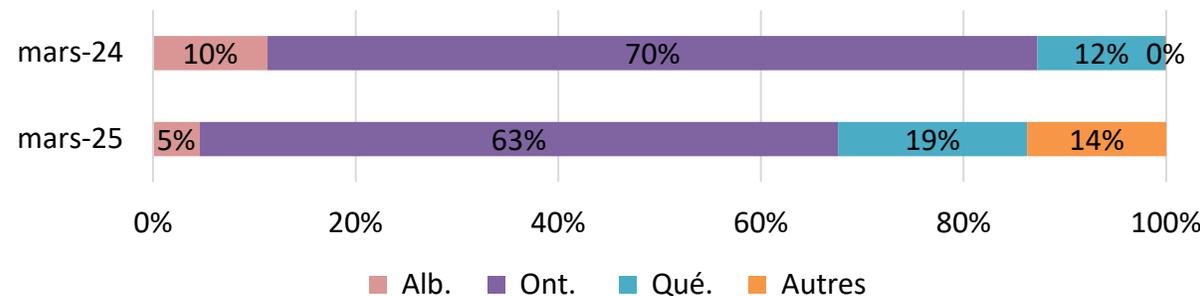


- À 1,6 Mkg, le stock de poitrine est en baisse de 30 % par rapport à février 2025.
- Après sept mois consécutifs au-dessus de la moyenne des cinq dernières années, le stock de poitrine se retrouve en deçà de cette dernière.



Au Québec, le stock de poitrine est de 304 000 kg,  
 ➤ + 7 730 kg (+3 %) vs février 2025  
 ➤ + 93 745 kg (+ 45 %) vs mars 2024

Poitrines désossées sans peau

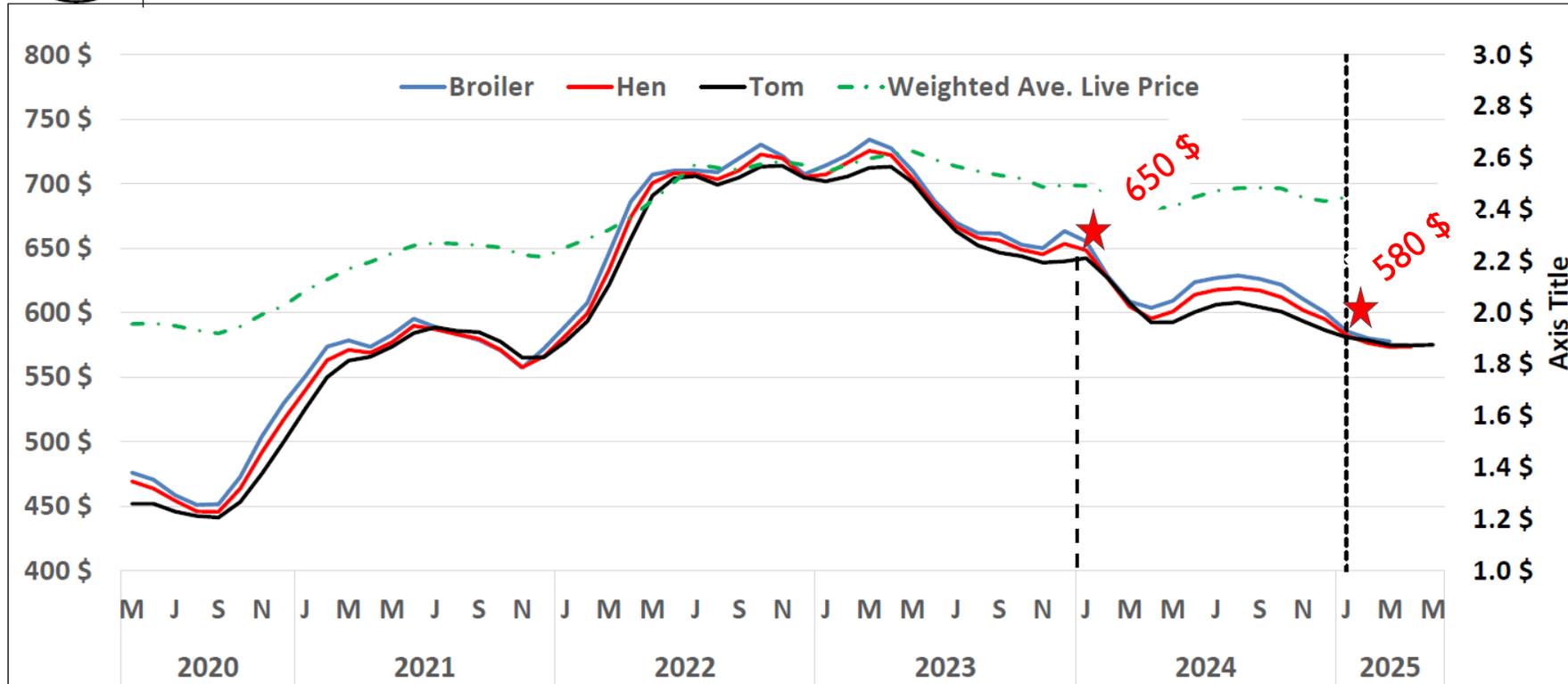


# Le prix de la moulée continue sa baisse



## Coûts des aliments par tonne

\$/tonne – données historiques et prévisionnelles fondées sur les données relatives à la tarification qui se trouvent actuellement dans le modèle d'alimentation des dindonneaux



## Prix en Ontario

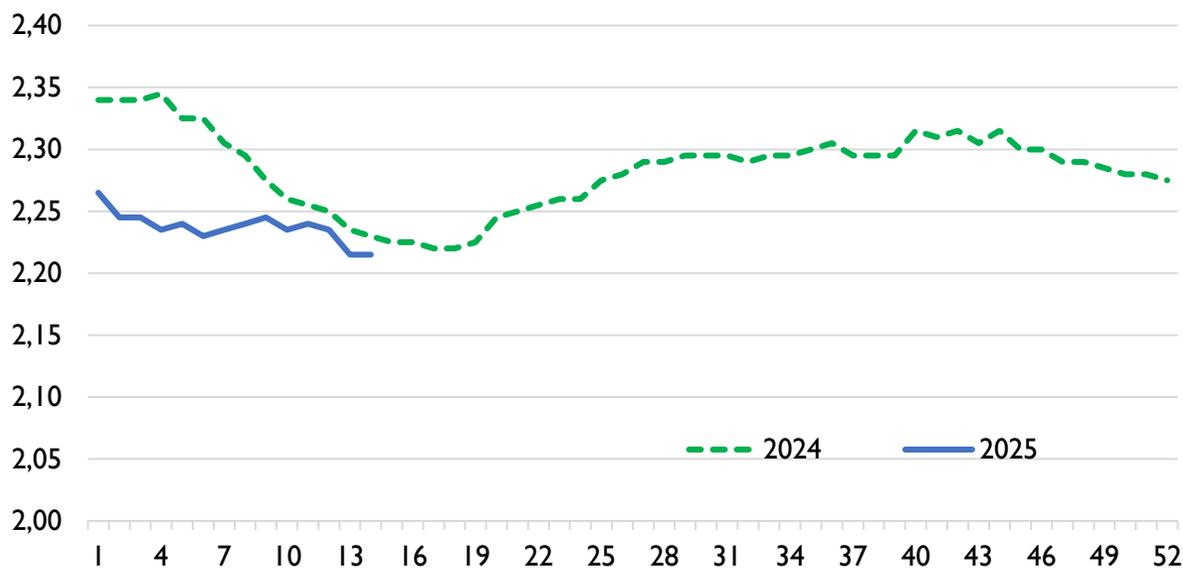
- Janvier 2024 : 650 \$/t
- Janvier 2025 : 580 \$/t

Une baisse de 70 \$/t



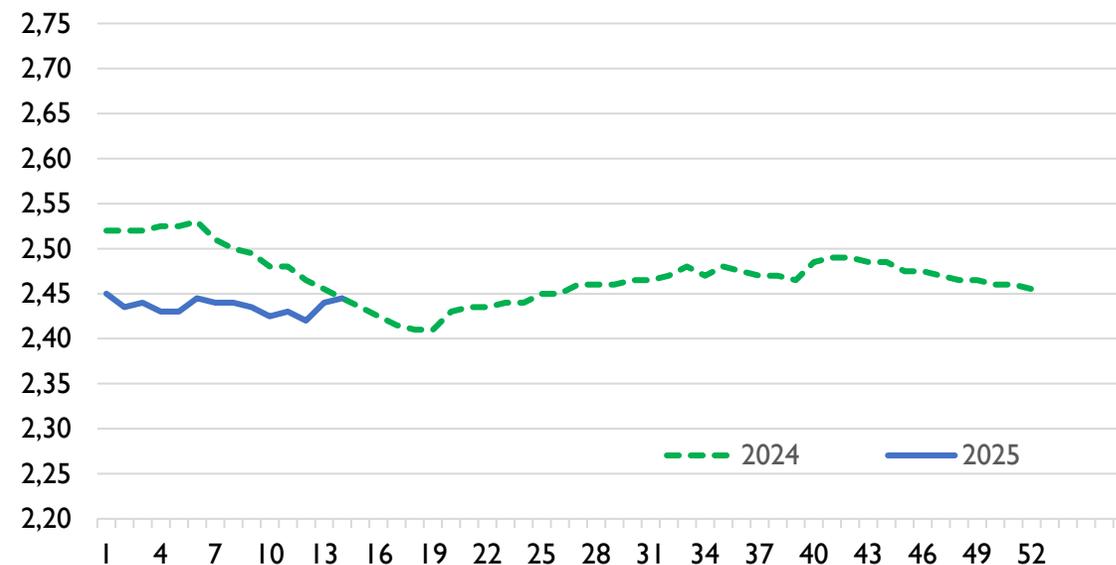
# Prix aux producteurs

## Femelle légère



	2024	2025	Variation
FLég*	2,291 \$/kg	2,239 \$/kg	-0,052 \$/kg (-2,3 %)

## Mâle



	2024	2025	Variation
Mâle*	2,494 \$/kg	2,437 \$/kg	-0,057 \$/kg (-2,3 %)

\* Prix moyen 15 semaines



# La marge des transformateurs recule

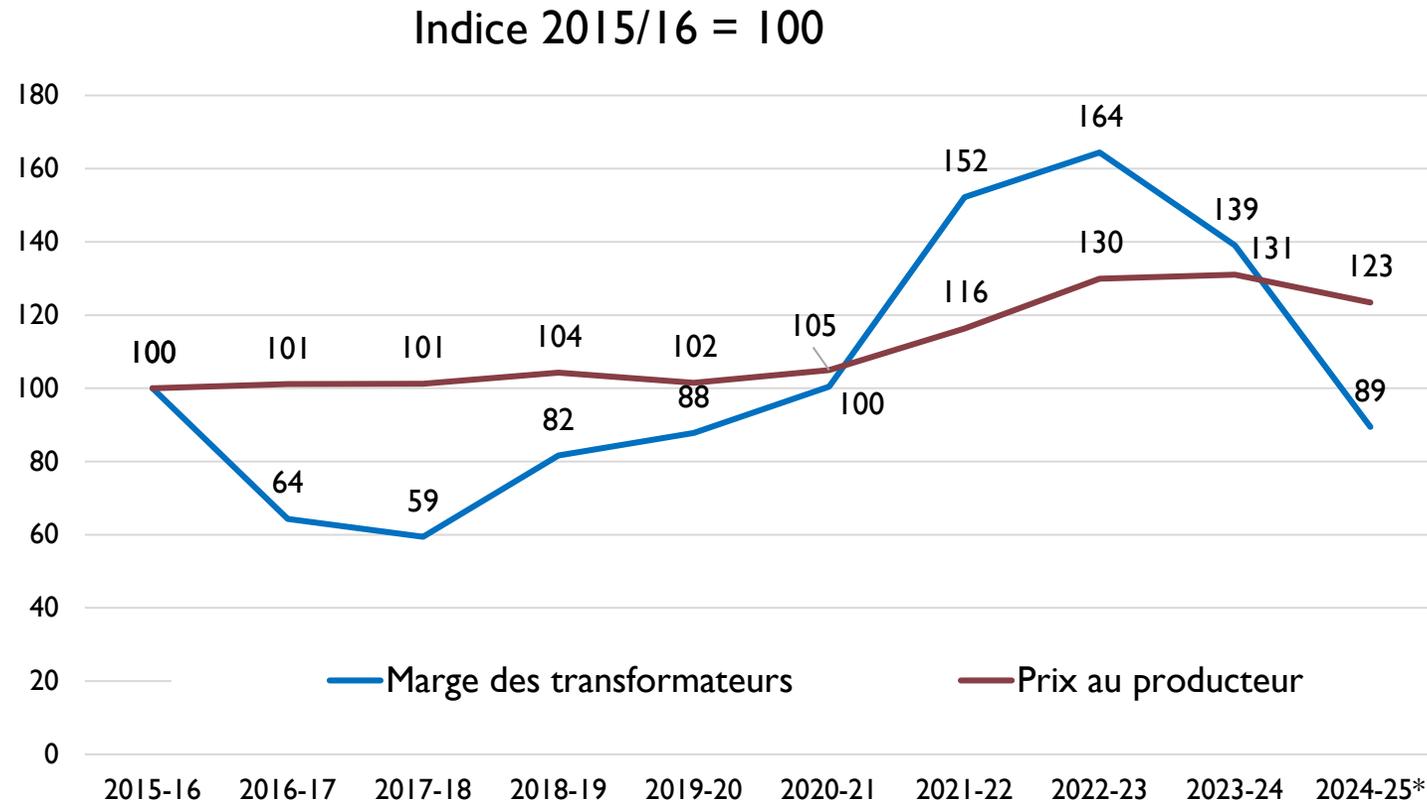
→ Selon les prix déclarés par les transformateurs primaires

Transformateurs :

➤ prix d'indon entier congelé

Producteur :

➤ prix de la femelle légère (évisc.)

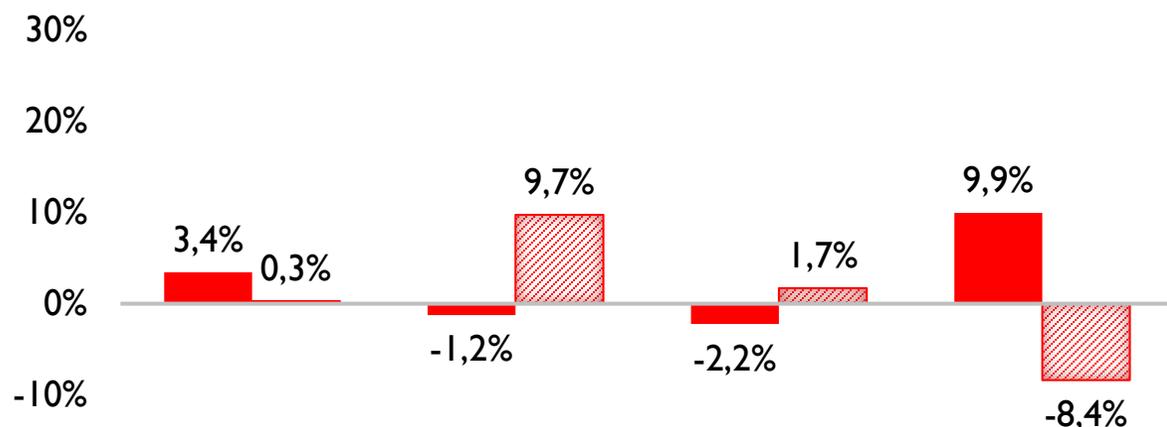


\*10 mois, mai 24-fév. 25

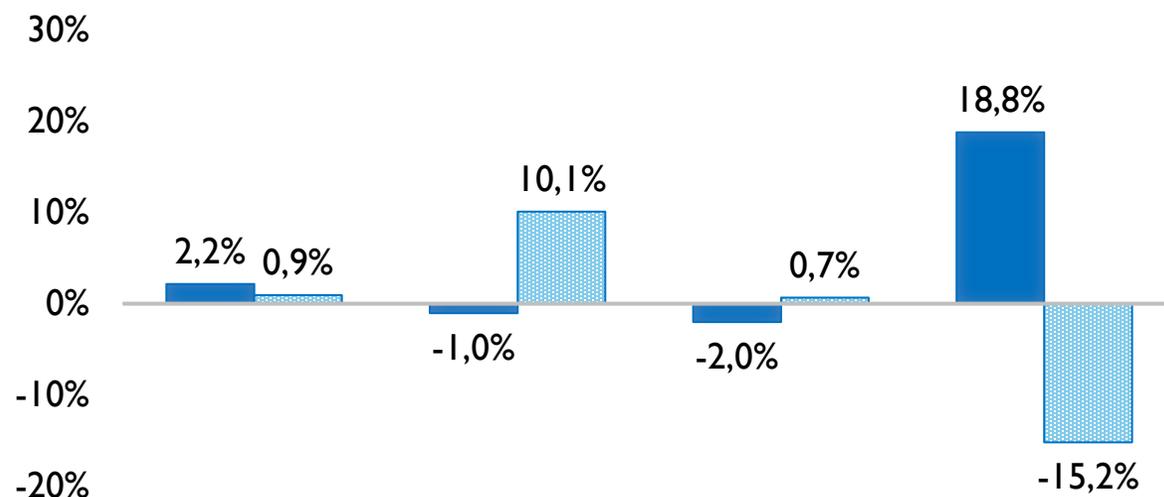


# Ventes des viandes concurrentes

Dernières 52 semaines jusqu'au 22 février 2025 | Variation 2025 p/r à 2024



	Poulet	Bœuf	Porc	Dindon
Qté	3,4%	-1,2%	-2,2%	9,9%
Prix	0,3%	9,7%	1,7%	-8,4%

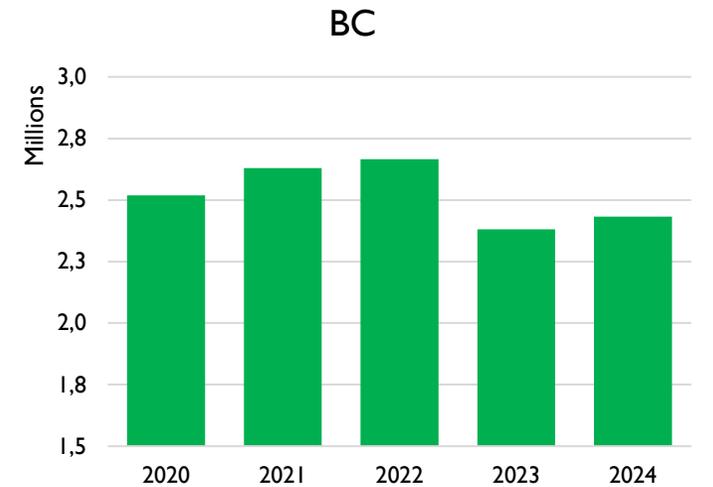
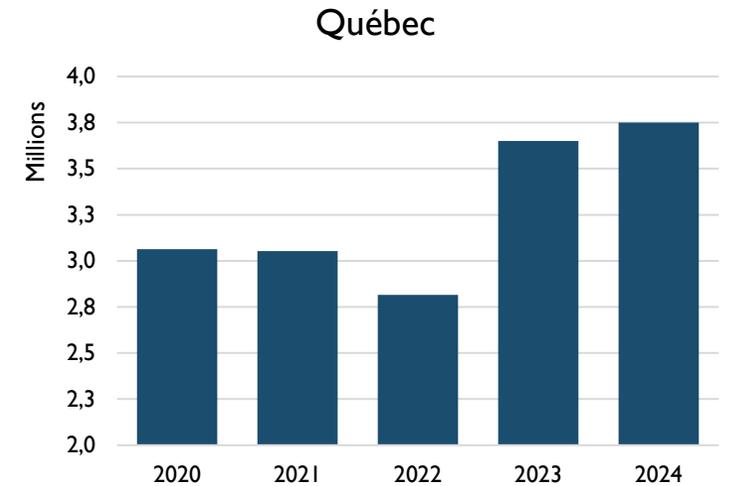
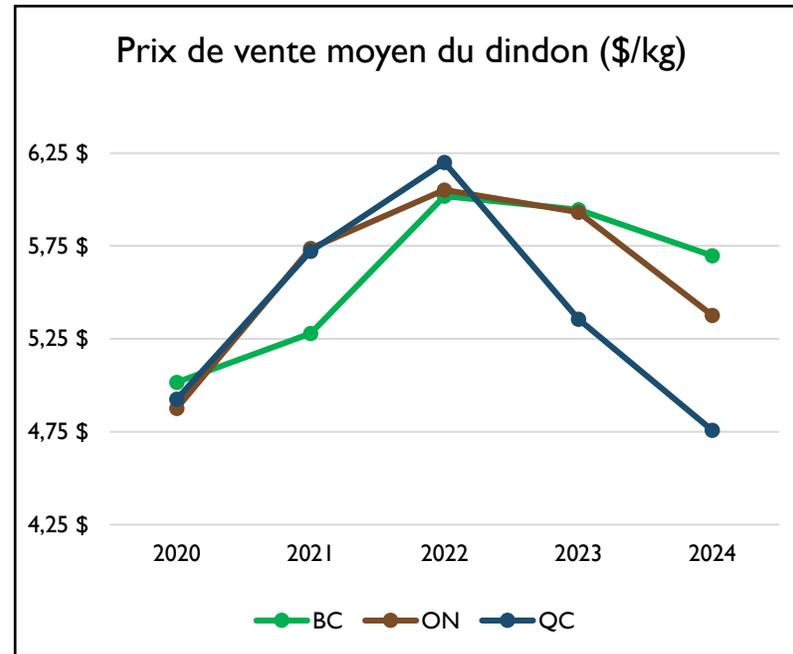
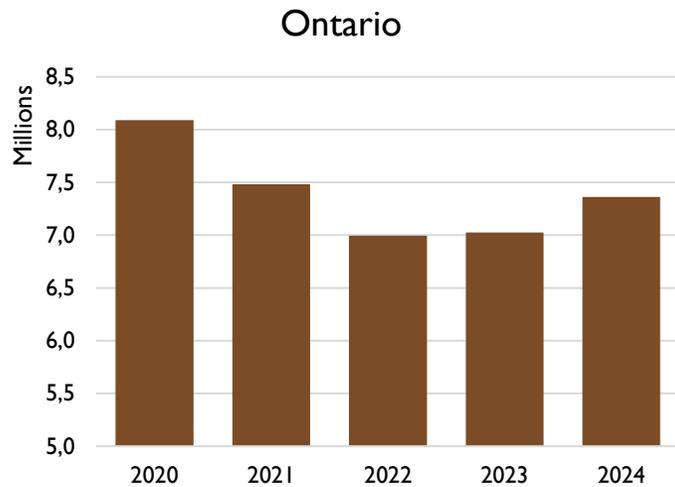
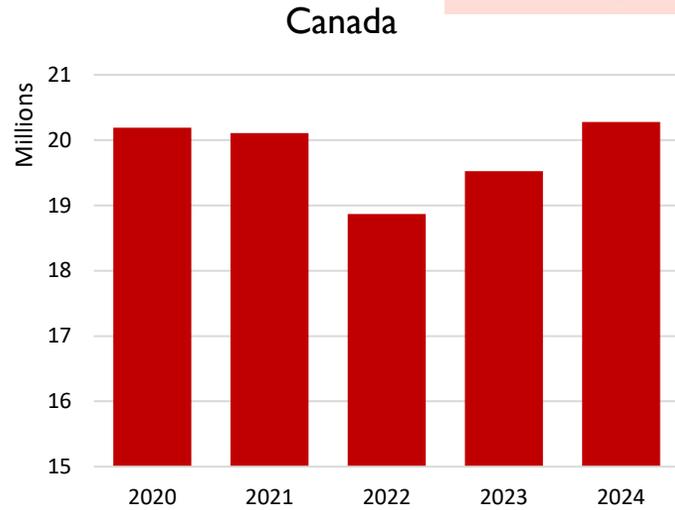


	Poulet	Bœuf	Porc	Dindon
Qté	2,2%	-1,0%	-2,0%	18,8%
Prix	0,9%	10,1%	0,7%	-15,2%



# Les ventes de Noël 2024

Des performances similaires entre les provinces

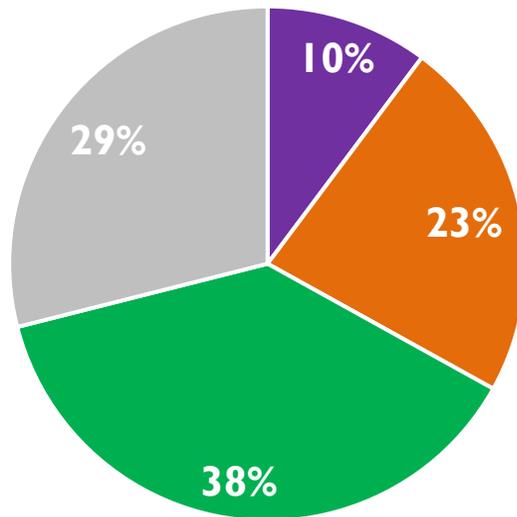


Note : Tous produits du dindon. Huit dernières semaines de l'année. Source : Nielsen

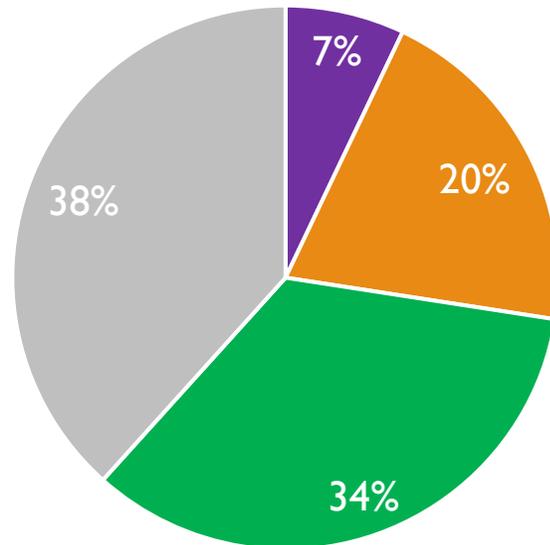
# Les ventes de Noël plus importantes au Québec

C-B, Ontario et Québec (2024)

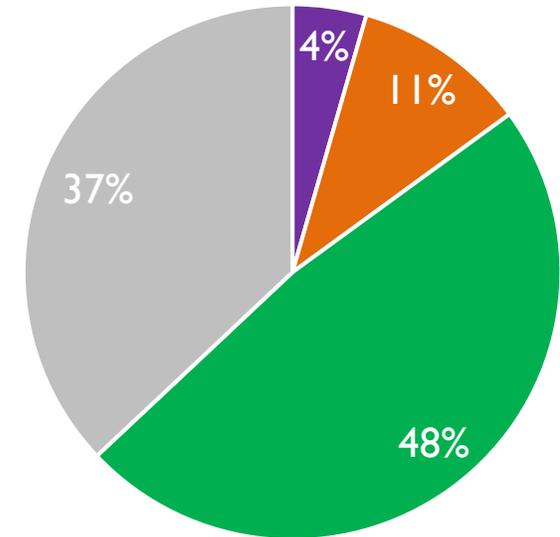
Colombie-Britannique



Ontario



Québec



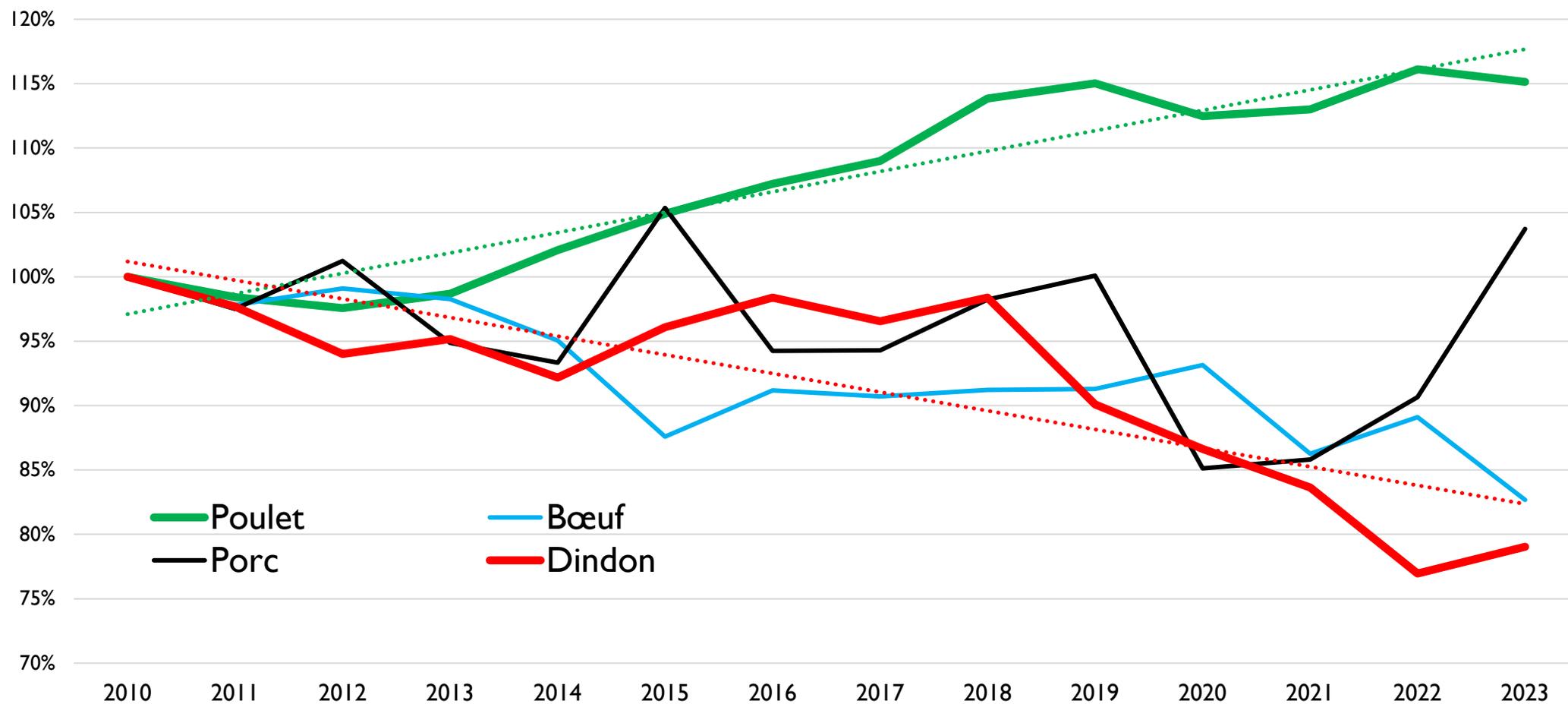
- Pâques
- Action de grâce
- Noël
- Autres



Note : Tous produits du dindon. Source : Nielsen

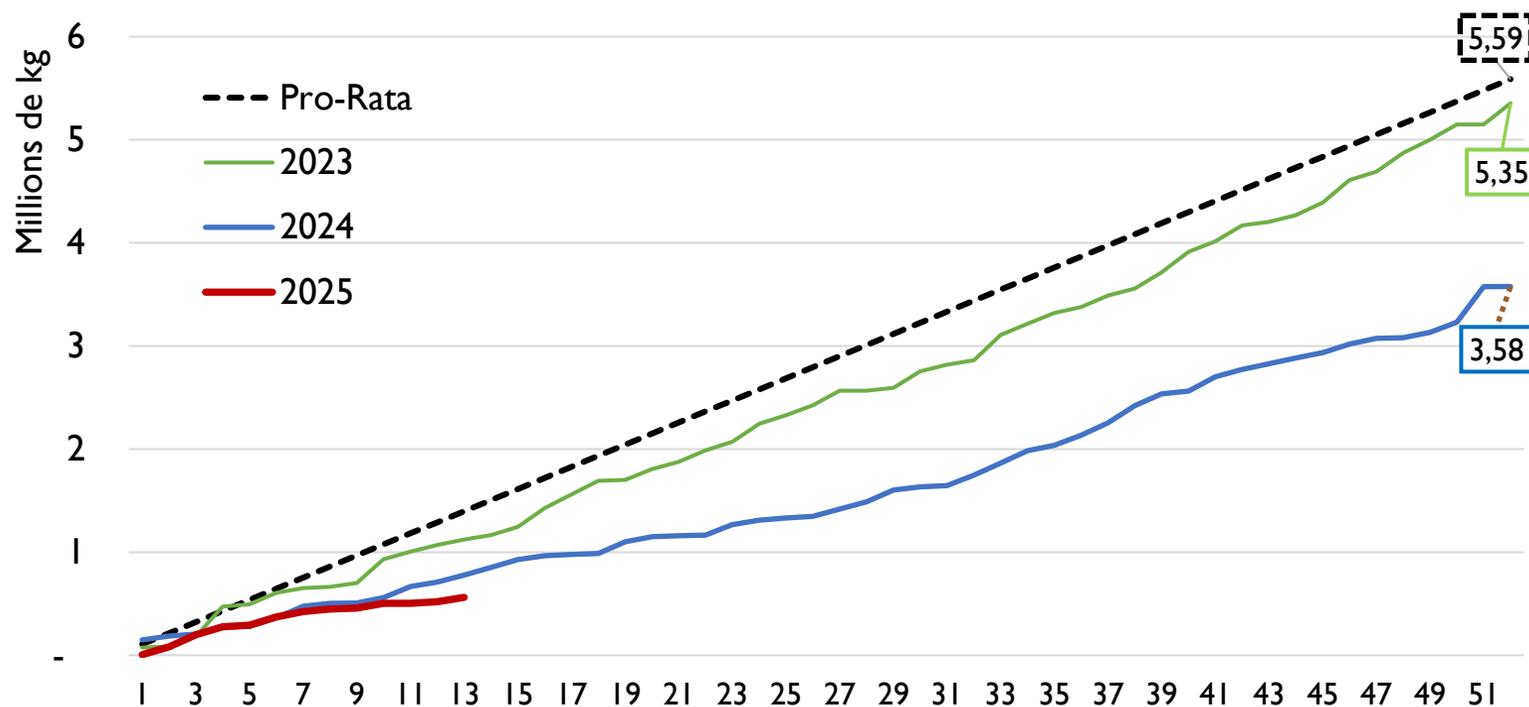
# La consommation par personne

Évolution depuis 2010 (2010 = 100)



# Importations : Retard de l'OMC/ACEUM

Importations sous CT OMC- ACEUM (jan à déc.)



## Cumulatif au 29 mars 2025\*

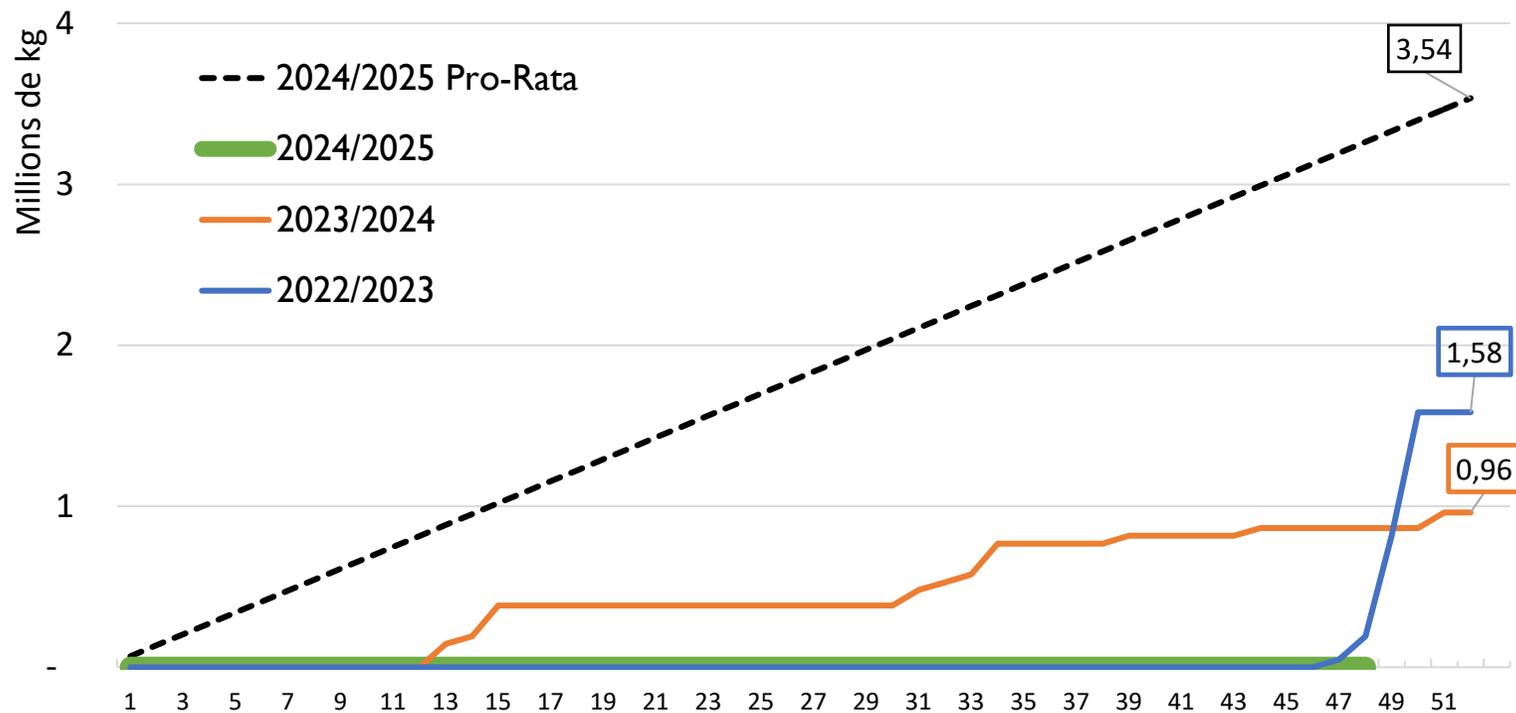
CT 2025	5,588 Mkg
Cumul	0,56 Mkg
Retard	-0,84 Mkg

\* 13 semaines



# Importations : Aucun volume du PTPGP

Importations sous CT PTPGP (Mai à Avril)



## Cumulatif au 29 mars 2025\*

CT 24/25 3,535 Mkg

Cumul 0 Mkg

Retard -3,263 Mkg

CT 25/26 3,570 Mkg

\* 48 semaines





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

# Faits économiques

- + L'inflation est encore dans la fourchette cible de la Banque du Canada (BdC);
- + La BdC poursuit la baisse de son taux directeur;
- ± Le marché de l'emploi reste solide (6,7 % au Can et 5,7 % au Qc en mars);
- ± Croissance économique de 1,3 % en 2024;
- Tarifs américains de 25 % sur l'aluminium, l'acier et tous les produits non-conformes à l'ACEUM sauf l'énergie, les minéraux critiques et la potasse qui sont taxés à 10 %;
- Tarifs américains de 25 % sur les composants non américains des voitures, camionnettes légères et pièces;
- Contre-tarifs canadiens de 25 % sur 30 milliards de produits américains et 25 % sur les composants américains des voitures;
- Tarifs chinois de 100 % sur l'huile de canola et une surtaxe de 25 % sur les produits aquatiques et la viande de porc.

# Impacts probables des tarifs pour la filière du dindon



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



- + Moins de 3 % de la production est exportée;
- + Fort engouement pour l'achat local;
- ± Viandes concurrentes : Pas beaucoup d'inquiétude pour le bœuf. Le porc peut nuire;
- Marché très intégré pour l'approvisionnement en dindonneaux :
  - 5,5 millions d'œufs de dinde pour incubation et de dindonneaux sont importés en 2024;
  - 27,7 millions d'œufs de dinde pour incubation et de dindonneaux sont exportés en 2024;
- La demande de la dinde est sensible au prix.





**Merci !**

**Questions?  
Commentaires?**



# 7. Conférence « Les consommateurs et les protéines : quelle est la place du dindon dans un contexte alimentaire en ébullition? »

*M. Sébastien Dallaire, vice-président  
exécutif, Est du Canada Léger*





# Consommateurs et protéines

## La place du dindon dans un contexte alimentaire en ébullition

8 avril 2025

PRÉSENTÉ PAR :



Sébastien Dallaire  
Vice-président  
exécutif, Léger

8:00

Following For You

# METS TA DINDE À L'ÉPREUVE!

LE DÉFI #TRASHCAN AVEC LE DINDON DU QUÉBEC

dindonduquebec

On sort la poubelle... pour cuisiner du dindon! Rejoins le défi trashcan et partage tes créations!

991K

3456

1256

Check it out >

Home Friends + Inbox Me



Publications À propos Photos

LES ŒUFS DE DINDE SONT RARES ET CÔUTEUX.

LES DINDES PONDENT 3 FOIS MOINS QUE LES POULES.

MAIS... LE DINDON, ON ADORE!

Pourquoi pas d'œufs de dinde?

Accueil Vidéo Ami(e)s Marketplace Notifications Menu

# Bien sûr, on fait ça...

**Leger**

Rapport

Tracking  
Tarifs de Trump



25 mars 2025

**Leger**

Rapport

Politique canadienne  
*Sondage auprès de la population canadienne*

THE CANADIAN PRESS 🇨🇦



1

**Leger**

Rapport

Politique au Québec  
et au Canada

Février 2025

le journal de montréal le journal de québec

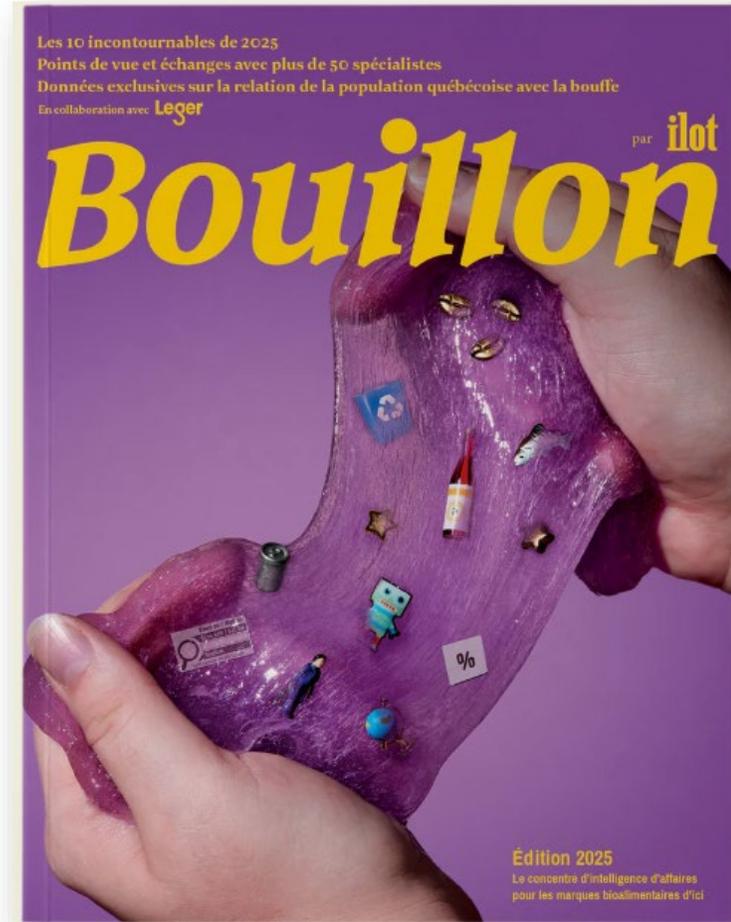
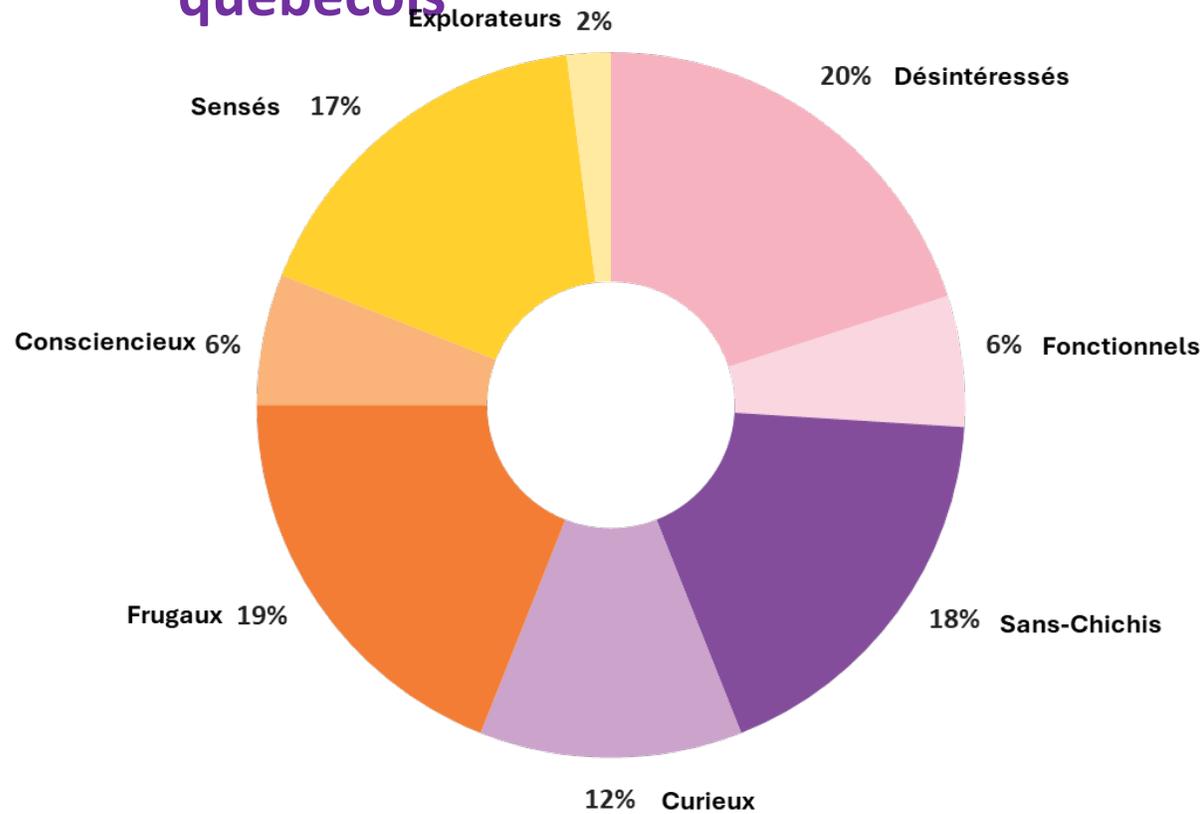
TVA NOUVELLES



Date : 03 / 02 / 2025  
Projet : 11679-287

# Et on fait ça aussi...

## Les huit profils de mangeurs québécois



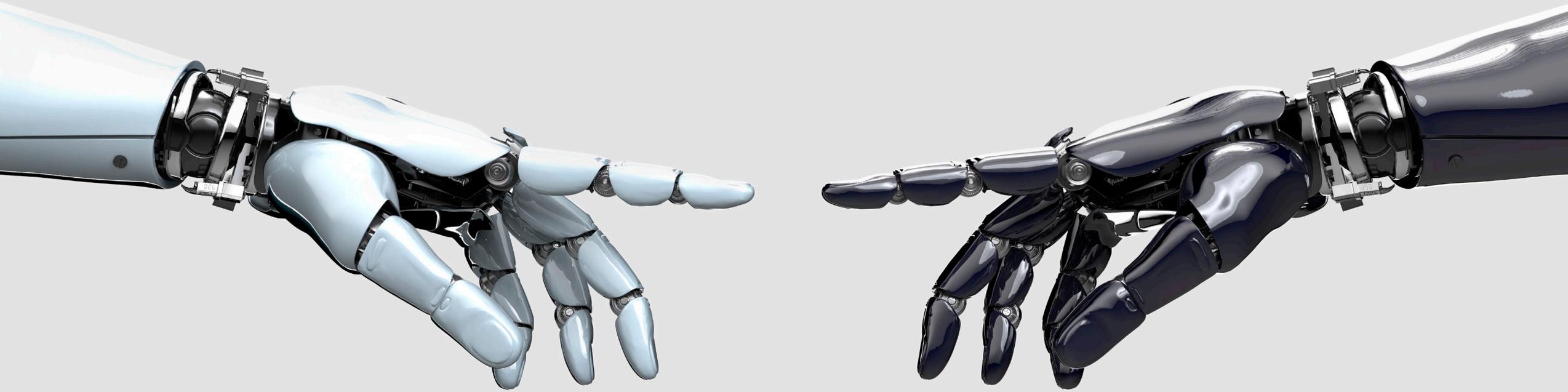
Connus et  
compris!



Connus et  
compris?



# NOTRE MONDE EN ACCÉLÉRATION

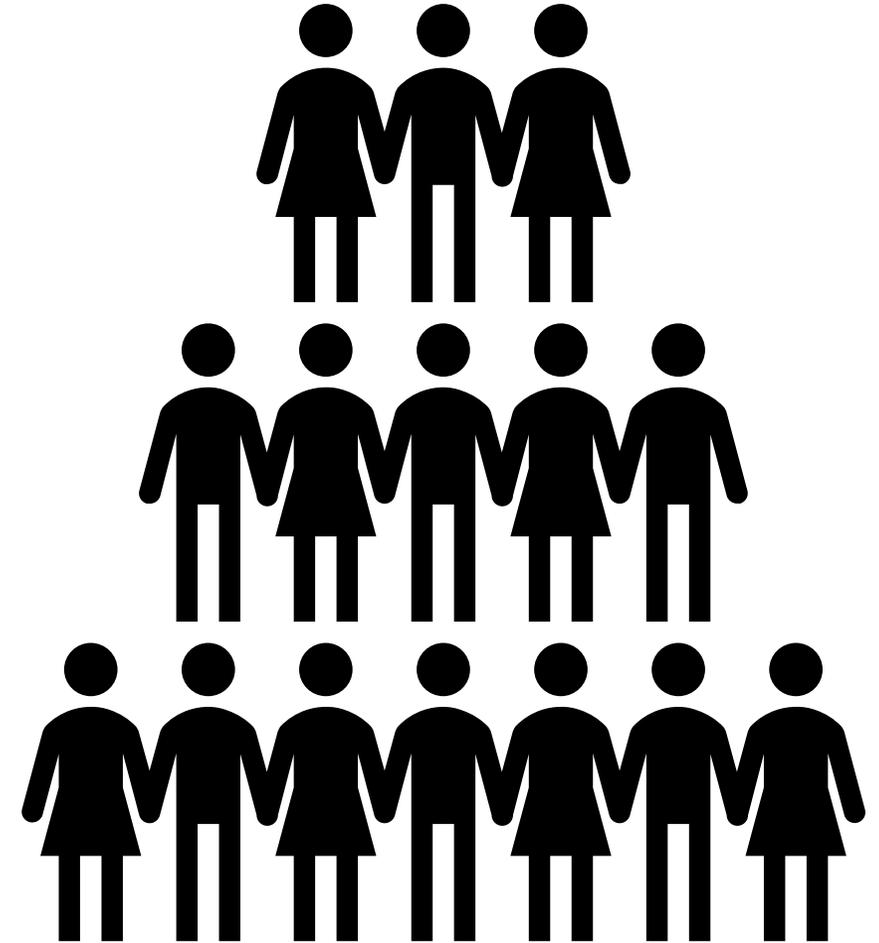


# Démographie pré-industrielle

---

Combien d'années, sur 300 000,  
avant d'atteindre 1 milliard  
d'homo sapiens sur terre?

Réponse : environ 299 800

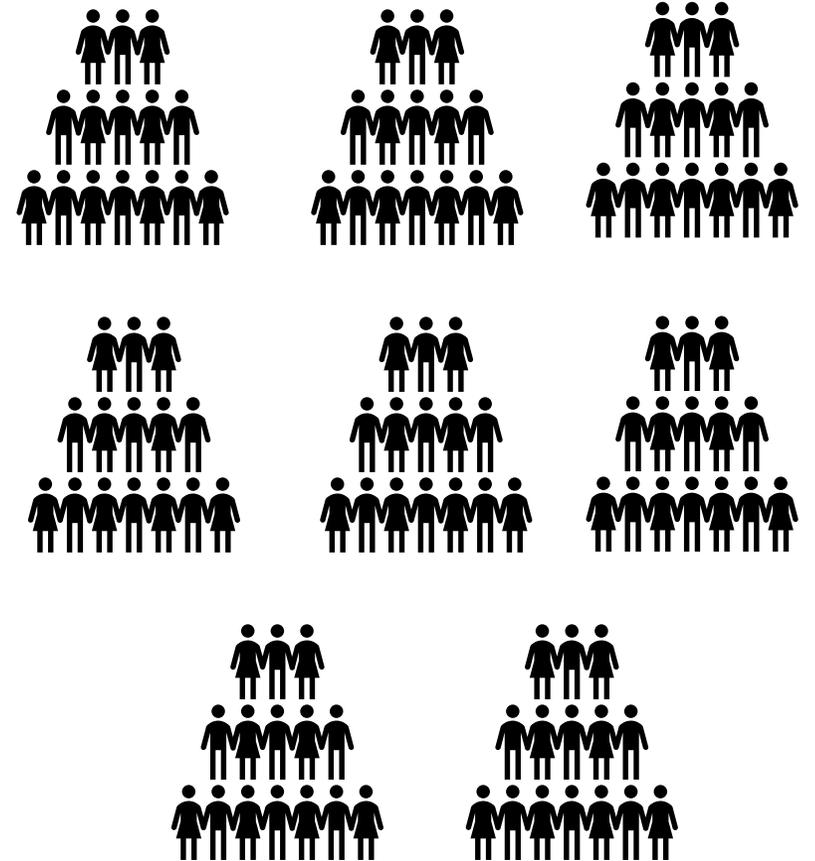


# Explosion démographique

---

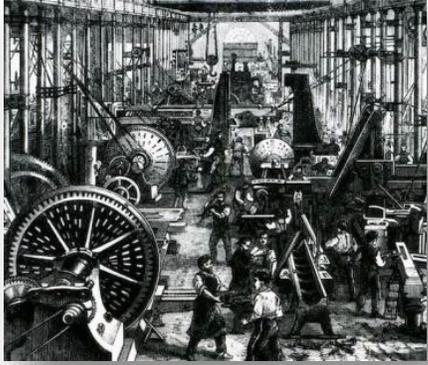
1 milliard à 8 milliards : 200 ans,  
ou 0,0007 % de notre existence.

Le dernier? En 11 ans!



# Changements technologiques

---



1<sup>re</sup> Révolution industrielle

1760



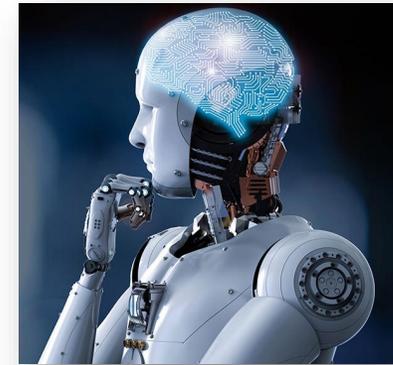
2<sup>e</sup> Révolution industrielle

1870



3<sup>e</sup> Révolution industrielle

1970



4<sup>e</sup> Révolution industrielle

2010



5<sup>e</sup> Révolution industrielle?

2020?

# ENFANTS PAR FEMME (ISF) AU CANADA

1951 : 3,84

2021 : 1,44



# POPULATION NÉE À L'ÉTRANGER : 2021



23 %



15 %

**Neuf nouveaux arrivants sur dix  
s'établissent dans les centres urbains**



# TOUT CECI A UN IMPACT MAJEUR

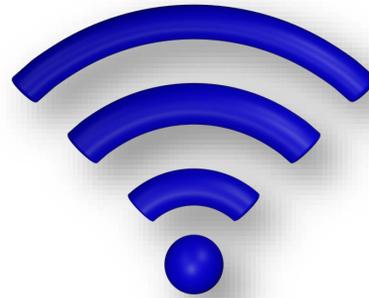
---



Clivage urbain-  
rural



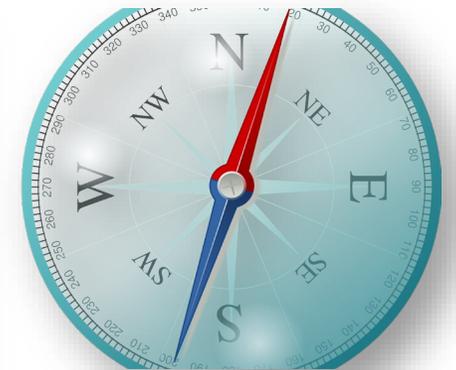
Clivages  
générationnels



Clivage numérique



Mosaïque en  
évolution constante



Fragmentation des  
repères communs

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET VIANDE : TASSE-TOI (PEUT-ÊTRE PAS) MONONCLE?



# ET LE DINDON DANS TOUT ÇA?

---

1

## Familles plus petites :

Grosse dinde, vraiment?

2

## Traditions changeantes :

Saisonnalité va continuer de perdre son importance .

3

## Pressés et anxieux :

Prêt-à-cuire et prêt-à-manger devraient continuer de croître.

4

## Des protéines, svp :

Mettre de l'avant les qualités exceptionnelles de la protéine de dindon.

5

## Manger et acheter local :

Mélange de conjoncturel et de structurel...

# MERCI!

# Le ger

L'intelligence des données

[leger360.com](http://leger360.com)

# Dîner

Reprise à 13 h 30



**8. Consultation non  
décisionnelle sur des  
modifications au  
*Règlement sur la  
production et la mise en  
marché du dindon***





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



# Règlement sur la production et la mise en marché du dindon

## Travaux de révision générale

**Objectif** : Revisiter le règlement pour tenir compte de l'évolution de la production du dindon, des demandes historiques des éleveurs et des récents changements apportés au règlement sur le poulet.

- Phase 1 : Le SVE et les règles de transfert



# Quelques directives pour le déroulement de la consultation

Comment avoir accès à Internet?

1. Se connecter au **réseau sans fil**

## Le Dauphin

2. Inscrire le **mot de passe :**

## dauphin4



# Procédure d'accès pour répondre aux questions

- Utilisation de la plateforme Slido *via* Internet (il est également possible de télécharger gratuitement l'application Slido)
- 1) Accéder à la page Web :

**[www.slido.com](http://www.slido.com)**

- 2) Dans la partie « Joining as a participant? » inscrire le code :

**dindon2025**

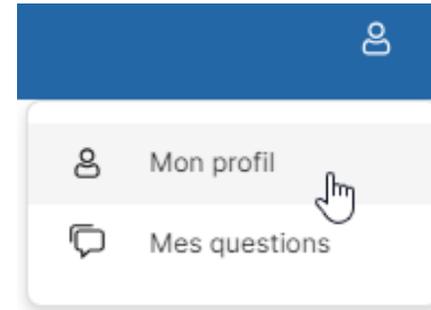
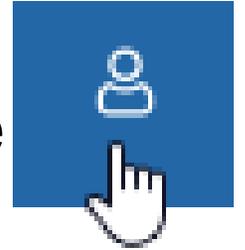
Joining as a participant?

# dindon2025

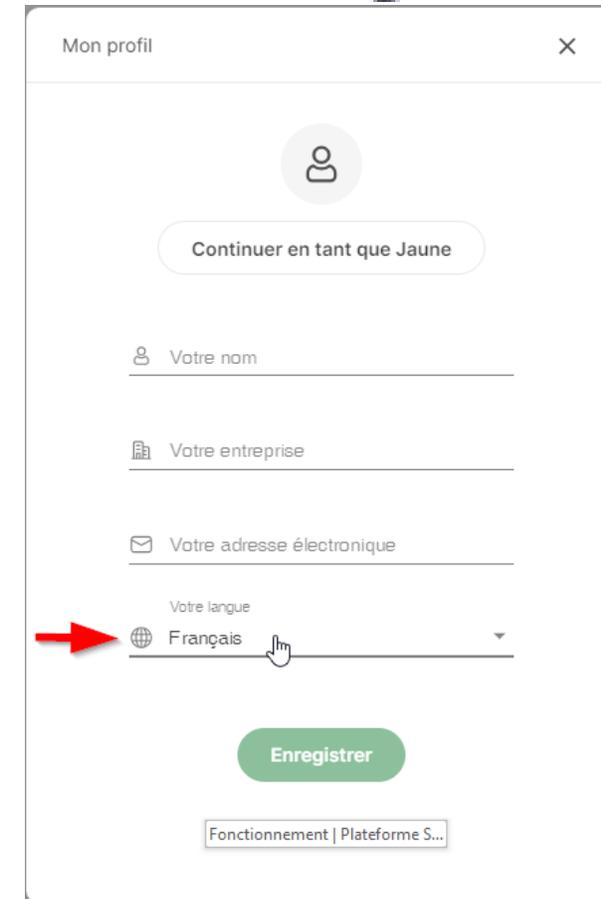


# Fonctionnement | Slido

- Pour afficher en français :
  - Cliquer sur le bonhomme en haut à droite
  - Puis sur *Mon Profil*



- Dans *Votre langue*, sélectionner Français.
- **N'indiquez pas votre nom, pour demeurer anonyme.**



Mon profil

Continuer en tant que Jaune

Votre nom

Votre entreprise

Votre adresse électronique

Votre langue

Français

Enregistrer

Fonctionnement | Plateforme S...

# Fonctionnement | Slido

- Lorsque vous verrez une question apparaître à votre écran, sélectionnez votre réponse

☰ A. De quelle région êtes-vous ? \* 1/5

1. Montérégie

2. Rive-Nord

3. Mauricie-Centre-du-Québec

4. Est-du-Québec

5. Cantons de l'Est

- Par la suite, cliquez sur le bouton *Envoyer*

Envoyer

Voter en tant que Anonyme ✓



# 1<sup>ère</sup> partie

## Profil général des participants

**Vous aurez 3 questions à répondre avant de cliquer sur le bouton *Envoyer***





# 1<sup>ère</sup> partie – Profil des participants

A. De quelle manière assistez-vous à la rencontre ?

1. Je suis dans la salle
2. Je suis en Zoom

B. De quelle région êtes-vous ?

1. Montérégie
2. Rive-Nord
3. Mauricie-Centre-du-Québec
4. Est-du-Québec
5. Cantons-de-l'Est

C. Quel type de quota détenez-vous ?

1. Dindon léger seulement
2. Dindon lourd seulement
3. Dindon léger et dindon lourd





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



# Profil des répondants



## **2<sup>e</sup> partie**

# **Consultation non décisionnelle sur le Règlement DINDON**

**Vous aurez 6 questions à répondre.**



# Partie B - Consultation

(non décisionnelle)

Fonctionnement pour chacune des 6 questions

- Mise en contexte et explications
- Questions et interventions au micro
- Période de vote
- Présentation des résultats



# Phase 1 : le SVE

## Changement proposé

- Changement de nom → SCVQ (poulet et œufs)

### Question 1 :

Est-ce que les EVQ devraient uniformiser le nom du système de vente aux enchères (SVE) afin de le renommer « Système centralisé de vente de quota » (SCVQ) comme dans le Règlement poulet?

- a. Oui
- b. Non
- c. J'en suis indifférent



slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



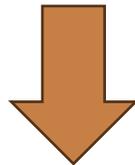
**1. Est-ce que les EVQ devraient uniformiser le nom du système de vente aux enchères (SVE) afin de le renommer "Système centralisé de vente de quota" (SCVQ) comme dans le Règlement poulet ?**



# Phase 1 : Les règles de transfert

## Changement proposé

Retrait de la ponction de 25 % lors de transactions de ferme complète (directe ou indirecte)



Complément à l'obligation de produire sur le même site pendant 10 périodes (a. 5.1 actuel)

- Ponction de 40 % en cas de déplacement pendant l'intervalle de 10 périodes
- Peut toutefois déposer une offre pour en acheter au cours de la même séance



# Phase 1 : Les règles de transfert

Changement proposé – Ponction de 25 %

## Question 2 :

Est-ce que les EVQ devraient abolir la ponction exigeant à un titulaire de mettre au SVE 25 % du quota acquis lors d'une transaction d'une ferme complète?

- a. Je ne suis **pas d'accord** avec ce changement. Je veux conserver les règles actuelles;
- b. Je suis **d'accord** à ce que cette règle soit remplacée par une conséquence si le quota est déplacé;
- c. Je ne sais pas, je n'ai pas d'opinion.



slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



**2. Est-ce que les EVQ devraient abolir la ponction exigeant à un titulaire de mettre au système de vente aux enchères (SVE) 25 % du quota acquis lors d'une transaction d'une ferme complète ?**



# Phase 1 : le SVE

## Mécanisme de vente interzone - Nouveau

**Condition** : Une zone en surplus de vendeurs et une zone en déficit d'acheteurs

1. Vente 1 dans la zone en déficit;
2. Les offres de ventes insatisfaites sont versées dans l'autre zone jusqu'à concurrence des offres d'achat;
3. S'il reste un excédent, il sera mis en vente dans la zone d'origine à la séance suivante;
4. Mécanisme de remboursement avec échéance (ex : 5 séances)?



# Phase 1 : le SVE

## Mécanisme de vente interzone - Nouveau

### Question 3 :

Est-ce que les EVQ devraient mettre en place une nouvelle mécanique de vente interzone lorsqu'il manque d'acheteurs dans une zone?

- a. Je suis d'accord avec le principe proposé, mais **sans** la possibilité de retour du quota vers la zone d'origine;
- b. Je suis d'accord avec le principe proposé, mais **tant qu'il y a** une possibilité de retour vers la zone d'origine;
- c. Je ne suis pas d'accord, les zones 2 et 3 devraient rester totalement séparées.

slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



**3. Est-ce que les EVQ devraient mettre en place une nouvelle mécanique de vente interzone lorsqu'il manque d'acheteurs dans une zone ?**



# Phase 1 : le SVE

## Priorité entre les vendeurs - Nouveau

### Contexte :

- Certains titulaires voulant quitter la production n'arrivent pas à vendre la totalité de leur quota et se retrouvent avec des soldes résiduels.
- Certains articles du règlement exigent à un titulaire de se départir d'une partie de son quota :
  - Déplacement du quota acquis par le biais d'une ferme complète;
  - Dépassement du plafond de détention (20 000 m<sup>2</sup>).



# Phase 1 : le SVE

## Priorité entre les vendeurs - Nouveau

Proposition du comité d'indon :

1. Les titulaires voulant se départir de la totalité de leur quota et ayant un solde résiduel d'une **enchère précédente**;
2. Les titulaires voulant se départir de la totalité de leur quota et qui le mettent à l'enchère **pour une première fois**;
3. Les titulaires ayant une obligation de vendre (déplacement du quota ou dépassement du plafond);
4. Les autres vendeurs « ordinaires ».



# Phase 1 : le SVE

Priorité entre les vendeurs - Nouveau

## Question 4 :

Êtes-vous d'accord avec la proposition du comité d'indon (oui/non/NSP)?

1. Les titulaires voulant se départir de la totalité de leur quota et ayant un solde résiduel d'une **enchère précédente**;
2. Les titulaires voulant se départir de la totalité de leur quota et qui le mettent à l'enchère **pour une première fois**;
3. Les titulaires ayant une obligation de vendre (déplacement du quota ou dépassement du plafond);
4. Les autres vendeurs « ordinaires ».

slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



**4. Êtes-vous d'accord avec la proposition  
du comité dindon ?**



# Phase 1 : autres dispositions

## Limite à la location de quota (art. 28.1)

**Contexte** : La somme du quota détenu directement et du quota loué entrant ne peut pas dépasser 14 000 m<sup>2</sup>. Il n'y a pas de pourcentage maximal de location à titre de locataire.

**Question 5** : Êtes-vous d'accord à maintenir la limite permise de location de quota à 14 000 m<sup>2</sup>?

- a. Oui
- b. Non
- c. Je ne sais pas, je n'ai pas d'opinion



slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



**5. Êtes-vous d'accord à maintenir la limite permise de location de quota à 14 000 m<sup>2</sup> (somme du quota détenu directement et des locations de quota entrant)?**



# Phase 1 : autres dispositions

## Limite à la détention de quota (art. 7)

**Contexte** : La somme du quota détenu, directement et indirectement, ne peut dépasser 20 000 m<sup>2</sup>. La limite de détention de quota a été abolie dans le poulet.

**Question 6** : Êtes-vous d'accord à maintenir la limite de détention directe et indirecte de quota à 20 000 m<sup>2</sup>?

- a. Oui
- b. Non
- c. Je ne sais pas, je n'ai pas d'opinion



slido



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



**6. Êtes-vous d'accord à maintenir la limite de détention directe et indirecte de quota à 20 000 m<sup>2</sup>?**



# Phase 1 : Les règles de transfert

## Autres dispositions revisitées (harmonisation)

1. Interdiction de prête-noms (harmonisation « poulet » - HP) (a. 2.1);
2. Plusieurs articles sur les déclarations assermentées (HP). Ajout de frais administratifs (a. 90.1.3) et pas d'AFP (a. 56);
3. Précision sur la présomption de transfert (à quel moment on considère qu'il y a un transfert de quota) (HP);



# Phase 1 : Les règles de transfert

## Autres dispositions revisitées

4. Délai d'approbation d'un transfert (passerait de 60 à 154 jours avant le début de la période - HP) (a. 18);
5. Fusion des régions 1 et 2 (HP) (a. 38);
6. Retrait de la limite d'acquisition de 3 600 m<sup>2</sup> par bloc de 3 périodes (a. 23);
7. Maintien de la location à 100 % pour les familles (a. 31).



# Prochaines phases

## Dispositions à évaluer par le comité dindon

1. Assouplissement de certaines règles liées aux fiches de production;
2. Réserve générale de location de quota;
3. Harmonisation des définitions de « famille » entre les règlements dindon et poulet;
4. Remplacement du prix plafond de 500 \$/m<sup>2</sup> par un autre mécanisme de détermination du prix;
5. Obligation de produire dans des poulaillers propriétaire ou LPLT (concept qui n'existe pas dans le règlement actuel).



# **3<sup>e</sup> partie**

## **Évaluation de la rencontre**

**Vous aurez 3 questions à répondre.**





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



# Évaluation de la rencontre



**Merci pour votre  
participation !**



# 9. La promotion du dindon au Canada et au Québec

*Mme Corinna Fortin Pop, coordonnatrice marketing*



# Ordre du jour

- Budget provincial
- Bilan 2024 Dindon du Québec
- Vidéo rétrospective Pensez Dindon



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



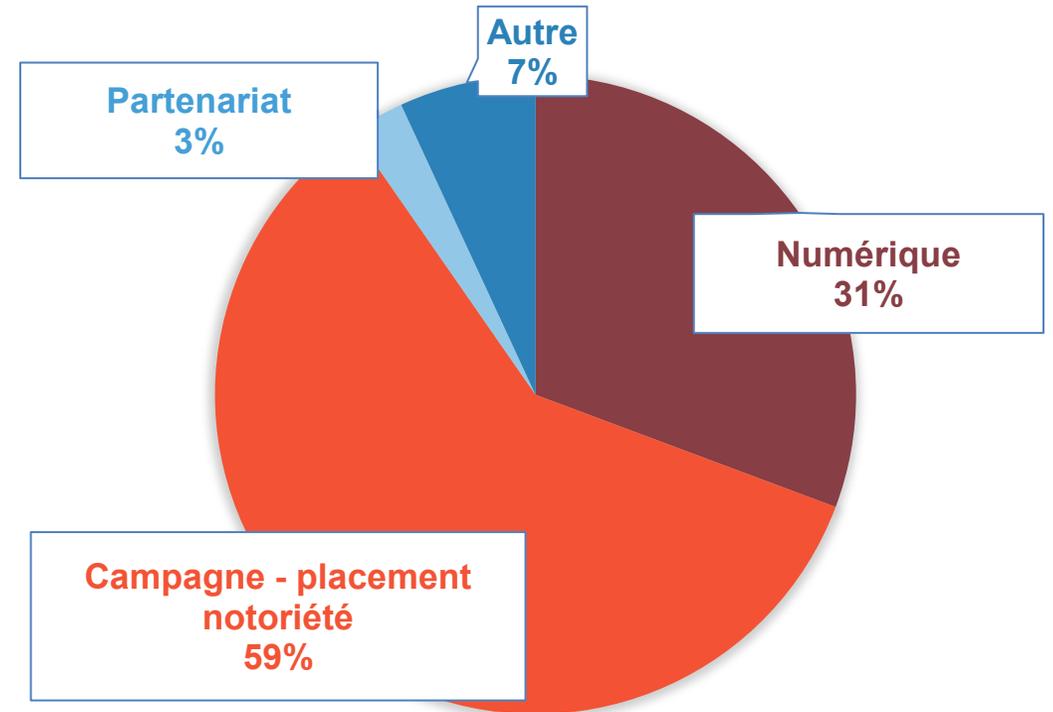
# Budget

- 1/3 prélevé – Marketing provincial
- 2/3 prélevé – Campagne nationale Pensez Dindon
- Nouveau 2024 à 2028
  - Sommes supplémentaires PTPGP pour marketing provincial
  - 1 561 128 \$ sur 4 ans



# Répartition budgétaire 2024

- **Budget prélevé : 125 000 \$**
- **Bonification PTPGP : 110 000 \$**
- **Budget total 2024 : 235 000 \$**



Balance des fonds PTPGP 2025-2028 : 1 451 128 \$



# **Bilan 2024**

## **Dindon du Québec**

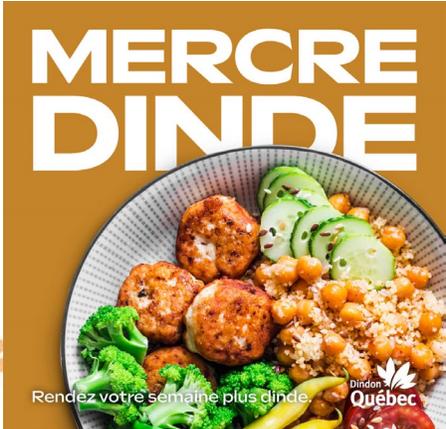
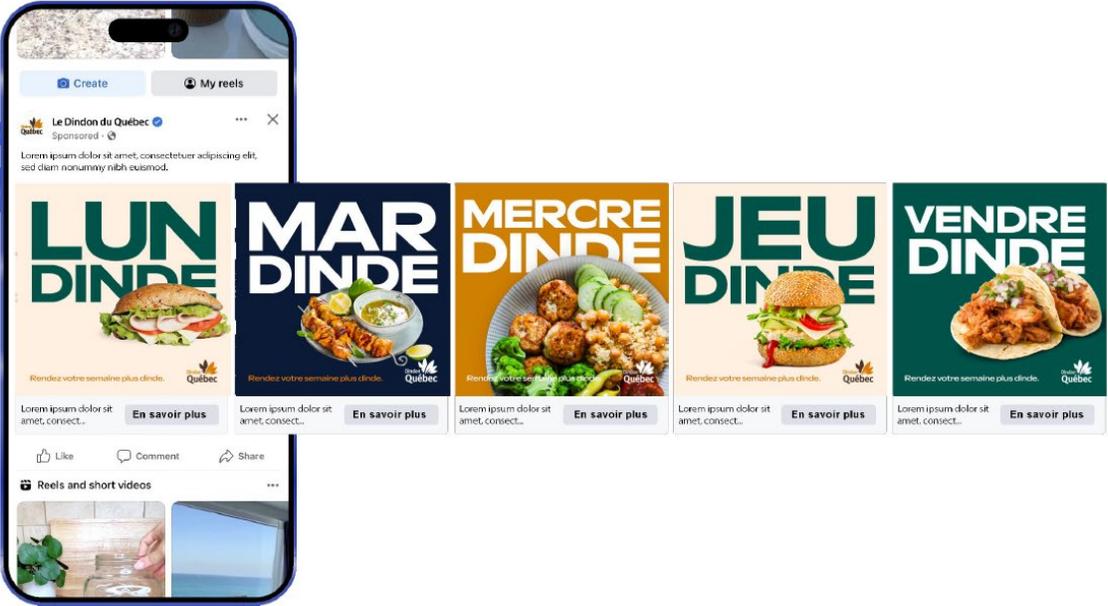


# Objectifs

- **Augmenter la consommation du dindon**
  - ✓ **Conserver le marché des fêtes**
  - ✓ **Étendre la consommation à l'année**
- **Rendre la marque plus présente et significative**



# Campagne d'été 2024



# Résultats – campagne été

Stimuler la consommation de tous les jours de la semaine

24 juin au 4 août 2024

3,3 M d'impressions (+ 13,8 % que 2023)

22 798 visites sur le site web (+ 58 % vs 2023)

621 K porté META (+ 1k % que semaines précédentes)

+ 385 % interaction avec le contenu



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

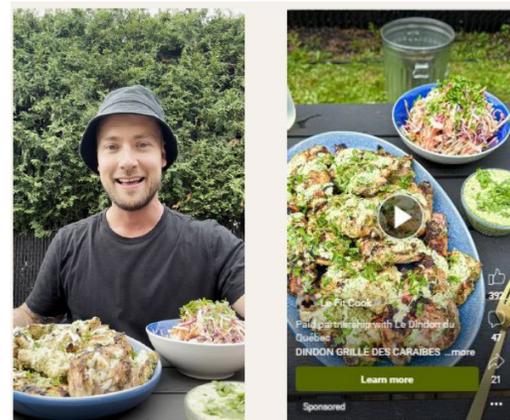
# Évènement K pour Katrine

- Partenariat avec K pour Katrine et Érable du Québec.
- Concours sur Instagram.
- Événement + contenu sur les réseaux sociaux.
- 3 recettes avec du dindon et mention sur les réseaux sociaux
- Bonus : mention du Dindon du Québec lors de la chronique de K pour Katrine à *Salut Bonjour*.



# Campagne automne 2024

- Stimuler la consommation du Dindon du Québec
- Montrer des façons originales de cuisiner le dindon en sortant des traditions



# Résultats – campagne automne

Vue d'ensemble des résultats

**2M**

(213%)

(Objectif de 900K)

Impressions

**14 899.72\$**

(99% du budget média prévu)

(Budget média prévu : 15 000\$)

Investissements

**319K**

(129%)

(Objectif de 200K)

Vues de vidéo (15 secondes ou plus)

**94k**

Clics vers le site web

**9.75\$**

(vs projections : 15.98\$)

CPM

**49K**

(824%)

(Objectif de 6K)

Sessions sur le site

**0.16\$**

CPC



# Réseaux sociaux 2024

Vue d'ensemble janvier à décembre 2024

Facebook

**1,4M** +331,5%

Portée

**6,7K** +425,9%

Interactions

**53,9K** +592,6%

Clics sur un liens

**3,8M**

Impressions

Instagram

**297,6K** +373.8%

Portée

**5,6K** +100%

Interactions

**10K** 1M%

Clics sur un liens

**339,5K**

Impressions

Tik Tok

**1,5K**

Vues de vidéo

**9,1K**

Public atteint

**118**

J'aime

**45**

Enregistrements



# Noël 2024

## Image standard

**Le Dindon du Québec** Commandité

Avec le dindon du Québec, chaque repas goûte le réveillon. Que ce soit pour célébrer, préparer des repas simples, ou des moments ... Voir plus



Avec le dindon, chaque repas goûte le réveillon. Savourez-le de plein de façons.

**le dindon.qc.ca**  
**Savourez le dindon**  
Découvrez nos recettes

**En savoir plus**

337 47 commentaires 53 partages

## Carrousel

**Le Dindon du Québec** Commandité

Avec le dindon du Québec, chaque repas goûte le réveillon. Que ce soit pour célébrer, préparer des repas simples, ou des moments ... Voir plus



**Savourez le dindon**  
Découvrez ...

**En savoir plus**

**Savourez le dindon**  
Découv

1

J'aime Commenter Partager

**dindonduquebec** Commandité

Avec le dindon du Québec, chaque repas goûte le réveillon. Que ce soit pour célébrer, préparer des repas simples, ou des moments ... Voir plus



**En savoir plus**

dindonduquebec Savourez le dindon  
Avec le dindon du Québec, chaque repas goûte... more

## Réels + Story

**dindonduquebec** Commandité

Avec le dindon, chaque repas goûte le réveillon. Savourez-le de plein de façons.

**EN SAVOIR PLUS**



# Résultats – Noël 2024

Plateforme	Budget	Impressions	Clics	CTR	CPC	CPM
Automne 2024	20 000\$	7 120 364	63 195	0.89%	0.27\$	2.37\$
Été 2024	21 955\$	3 323 547	12 959	0.39%	1.69\$	6.61\$
Comparaison	- 9%	+ 114%	+ 388%	+ 0.50%	- 1.42\$	- 64%



### dindon lapiné à l'éradic et au miel

**R**éceptif, délicat, savoureux, le dindon lapiné est un incontournable de Noël. Découvrez comment le préparer avec ce mélange unique d'éradic et de miel.

#### 2800 g

1 dindon lapiné (environ 1 kg) (1 1/2)

30 ml C.V. à l'érable sec

3 ml C.V. à base de feuilles d'éradic séchées

2 L d'eau

1 gousses d'ail émincées

selon goût au miel

100 g d'éradic séché

100 g de miel

100 g de sucre brun

100 g de beurre

100 g de farine

100 g de lait

100 g de sucre

100 g de miel

100 g de sucre

### Dindon (Chaque repas)

1 dindon (environ 1 kg) (1 1/2)

30 ml C.V. à l'érable sec

3 ml C.V. à base de feuilles d'éradic séchées

2 L d'eau

1 gousses d'ail émincées

selon goût au miel

100 g d'éradic séché

100 g de miel

100 g de sucre brun

100 g de beurre

100 g de farine

100 g de lait

100 g de sucre

100 g de miel

100 g de sucre



# Grandes lignes 2025

- Campagne automne – Démystifier le dindon congelé
- Campagne du Temps des fêtes de maintien
- Activations en magasin
- Réseaux sociaux en continu
- Infolettres clients





**Merci!**

Dindon  
**Québec**



# 10. Période de résolutions





AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE

# Résolutions liées aux activités financières

1. Contributions pour la promotion dindon;
2. Retrait de la période d'application du *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*;
3. Changement d'affectation des Fonds des pénalités poulet et dindon;
4. Transfert entre le Fonds des pénalités dindon et le Fonds d'administration du plan conjoint.



# Reconduction de la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille | dindon

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;

CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 1,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette contribution;

CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 30 juin 2025.

Les producteurs de dindon réunis en assemblée d'information demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

**DE MODIFIER** le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du dindon à 1,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2026;

**DE DÉPOSER** la présente recommandation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.



# **Retrait de la période d'application du *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille***

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille (poulet et dindon);

CONSIDÉRANT que ce règlement précise que la période d'application des contributions est généralement d'un an;

CONSIDÉRANT que les contributions qui y sont spécifiées sont rarement modifiées et que la reconduction nécessite une résolution de l'Assemblée générale du plan conjoint des producteurs de volaille du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des Éleveurs de volailles du Québec d'améliorer son efficacité organisationnelle.

Les producteurs de dindon réunis en assemblée d'information demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

**DE MODIFIER** le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin d'éliminer toute mention prévoyant une fin d'application des contributions qui y sont prévues;

**DE DÉPOSER** la présente recommandation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

# Changement d'affectation du Fonds des pénalités dindon

CONSIDÉRANT l'article 89 du *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* qui stipule de comptabiliser les pénalités dans un fonds distinct du plan conjoint;

CONSIDÉRANT que le Fonds des pénalités dindon fait partie actuellement des fonds non affectés dans les états financiers audités des EVQ;

CONSIDÉRANT que le changement d'affectation à une autre fin du Fonds des pénalités dindon est toujours possible;

CONSIDÉRANT que l'actif net au 31 décembre 2024 du Fonds des pénalités dindon est de 429 347 \$;

Les producteurs de dindon réunis en assemblée d'information demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

**DE DÉSIGNER** le Fonds des pénalités dindon comme faisant partie désormais des fonds affectés.

**DE TRANSFÉRER** le solde actuel de son actif net dans sa nouvelle affectation.



# Transfert entre le Fonds des pénalités dindon et le Fonds d'administration du plan conjoint

- CONSIDÉRANT la hausse de la redevance pour les Éleveurs de dindon du Canada de 0,30 \$/100 kg vif qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025;
- CONSIDÉRANT que l'allocation de production de dindon pour la période 2025/2026 sera en baisse pour une troisième année de suite, à son plus bas niveau historique si l'on exclut la coupure liée à la pandémie de la Covid-19;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de faire assumer la hausse de cette redevance aux éleveurs en 2025;
- CONSIDÉRANT que la hausse représente un manque à gagner estimé à 70 000 \$ pour le financement des opérations courantes des EVQ en 2025;
- CONSIDÉRANT que le Fonds des pénalités dindon dispose d'un solde de plus de 420 000 \$ au 31 décembre 2024;

Les producteurs de dindon réunis en assemblée d'information demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

**DE TRANSFÉRER** une somme de 70 000 \$ du Fonds des pénalités dindon au Fonds d'administration du plan conjoint.



AGIR ENSEMBLE POUR  
UN AVENIR DURABLE



# Autres résolutions

Proposée par le comité des éleveurs de dindon :

- Création d'un Fonds spécial pour la recherche (dindon) et transfert du Fonds de pénalités dindon

Résolutions de l'assemblée



# Création d'un Fonds spécial pour la recherche (dindon) et transfert du Fonds des pénalités dindon

- CONSIDÉRANT les enjeux de qualité des dindons communiqués par les abattoirs ces dernières années;
- CONSIDÉRANT l'absence de données neutres qui permettraient d'établir un portrait global de la situation;
- CONSIDÉRANT que les travaux d'un comité spécial sur les problèmes de kystes au bréchet ont, il y a quelques années, identifié des problèmes sans apporter de réelles solutions pour les éleveurs;
- CONSIDÉRANT la volonté des éleveurs d'améliorer la qualité des dindons si des avenues de solutions leur étaient apportées;
- CONSIDÉRANT que des efforts en recherche permettraient de faciliter l'exploration de solutions accessibles pour les éleveurs;
- CONSIDÉRANT que le Fonds des pénalités dindon dispose d'un solde de plus de 420 000 \$ au 31 décembre 2024.

Les producteurs de dindon réunis en assemblée d'information demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE CRÉER** un Fonds spécial pour la recherche (dindon);
- **DE TRANSFÉRER** une somme de 100 000 \$ du Fonds des pénalités dindon au Fonds spécial pour la recherche (dindon).

# 11. Divers



# 12. Mot de clôture



**Merci!**

